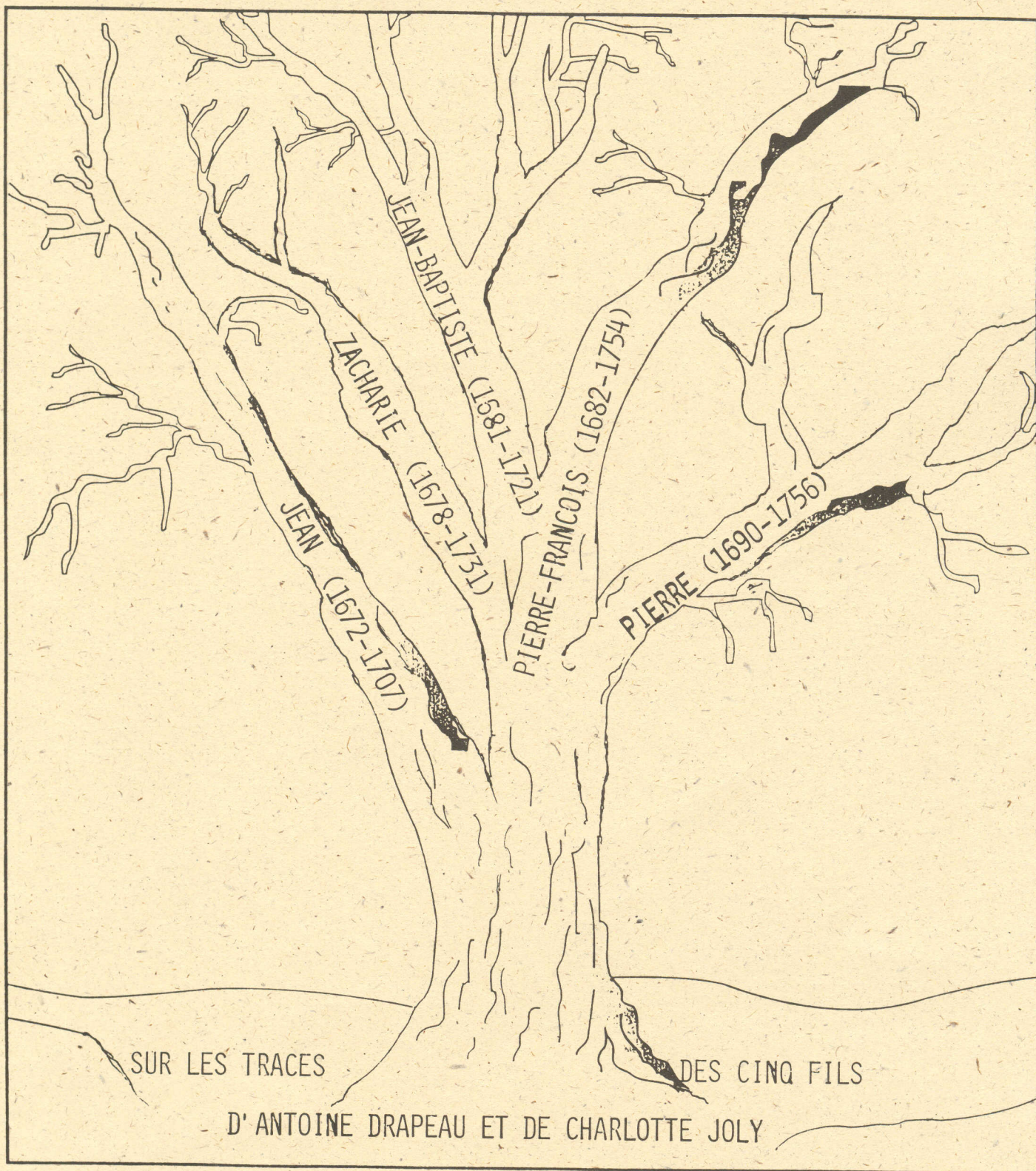


DRAPEAU



Zacharie Drapeau
1678-1731

et

Marie-Anne Preau
1695-17xx

Pierre-François Drapeau
1682-1754

et

Marie-Anne Lacroix
1695-1741

Catherine Paulet
1699-1754

Pierre le Jeune Drapeau
1690-1756

et

Marie-Anne Lisse
1695-1765?

Le Bulletin des familles Drapeau

Septembre 1997

Volume 5, numéro 4

Dépôt légal

ISSN 1195-3605

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

Table des matières

Avant-propos

Première partie: Zacharie Drapeau (1678-1731)

| | | |
|------|---|----|
| I- | 1678-1701: Zacharie en Nouvelle-France | 4 |
| | 1- Naissance et enfance | |
| | 2- Agriculteur ou explorateur? | |
| II- | 1702-1731: Zacharie en Louisiane | 5 |
| | 1- Un mot d'histoire au sujet de la Louisiane | |
| | 2- Départ pour la Louisiane vers 1702? | |
| | 3- À partir de 1704, Zacharie réside en Louisiane | |
| | 4- En 1711, déménagement du fort Louis de la Mobile | |
| III- | Vers 1715, mariage de Zacharie | 9 |
| | 1- Zacharie Drapeau et Marie-Anne Preau | |
| | 2- 1720-1731: événements, recensements et décès de Zacharie | |
| | 3- L'esclavage au temps de Zacharie | |
| | 4- Après le décès de Zacharie... | |
| IV- | La lignée de Zacharie Drapeau - Marie-Anne Preau | 13 |

Deuxième partie: Pierre-François Drapeau (1682-1754)

| | | |
|------|--|----|
| I- | 1682-1708: Pierre vit à Vincennes | 14 |
| | 1- Enfance et jeunesse à Vincennes | |
| | 2- Il reçoit en donation une partie de la terre de Vincennes | |
| II- | 1708: Pierre s'établit dans la seigneurie de La Durantaye | 15 |
| | 1- Pierre achète une terre à St-Michel de La Durantaye | |
| | 2- En 1710, Pierre épouse Marie-Anne Lacroix | |
| | 3- Qui est Marie-Anne Lacroix? | |
| | 4- Enfants de Pierre Drapeau et de Marie-Anne Lacroix | |
| III- | Pierre, homme d'affaires et de transactions! | 18 |
| | 1- Il contracte des obligations, des emprunts | |
| | 2- 1717-1722: Pierre se constitue un patrimoine foncier | |
| | 3- Autres transactions en 1717 et en 1722 | |
| IV- | Pierre, navigateur sur le St-Laurent | 22 |
| | 1- En 1721, il achète un caboteur | |
| | 2- Pierre établit son port d'attache à Québec | |
| V- | Divers événements pour Pierre à partir de 1741 | 25 |
| | 1- Décès de Marie-Anne Lacroix, son épouse | |
| | 2- Engagement de son fils Antoine par François Lessard | |
| | 3- Pierre, habitant de St-Nicolas | |
| | 4- Pierre convole en secondes noces et établit ses fils | |
| | 5- Décès de Pierre et de Catherine en avril 1754 | |
| VI- | La lignée de Pierre Drapeau - Marie-Anne Lacroix | 29 |

Troisième partie: Pierre dit le Jeune Drapeau (1690-1756)

| | |
|--|----|
| I- 1690-1713: enfance et mariage de Pierre | 30 |
| 1- Enfance à Vincennes | |
| 2- Son mariage avec Marie-Anne Lisse | |
| 3- Qui est Marie-Anne Lisse? | |
| II- Pierre devient l'unique propriétaire du domaine de Vincennes | |
| 1- Il reçoit en donation une partie de la terre de Vincennes | |
| 2- Ses frères lui vendent leurs droits d'héritage | |
| 3- Ses neveux et nièces lui vendent leurs droits d'héritage | |
| 4- Concession par Joseph Roy à Pierre Drapeau | |
| III- Faits et gestes dans la vie de Pierre et de Marie-Anne | 34 |
| 1- Claude Roy, seigneur de Vincennes | |
| 2- Les enfants de Pierre et de Marie-Anne | |
| 3- Transaction bénéfique pour Pierre et Marie-Anne en 1717 | |
| 4- Décès des parents de Pierre en 1717 et 1718 | |
| 5- Des chicanes de chemin à Vincennes | |
| IV- Transactions immobilières faites par Pierre et ses fils | 38 |
| 1- 1742, Pierre dans la seigneurie de Livaudière | |
| 2- 1750, Pierre dans la seigneurie de La Martinière | |
| 3- Deux fils de Pierre continuent la lignée de Drapeau | |
| V- La lignée de Pierre le Jeune Drapeau - Marie-Anne Lisse | |

Conclusion

42

Avant-propos

Voici les traces de trois autres fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, soit Zacharie, Pierre-François et Pierre dit le Jeune. En septembre 1996, parurent les biographies de Jean et de Jean-Baptiste Drapeau.

Nous avons retrouvé **Zacharie Drapeau**, cinquième fils d'Antoine, dont nous avons perdu les traces après 1702. Merci à Robert de Berardinis de Houston, Texas, descendant d'une des filles de Zacharie! Ses recherches généalogiques l'ont conduit à contacter l'Association des familles Drapeau en 1996. Il nous a permis de découvrir Zacharie en Louisiane, où il fut un intrépide colonisateur et un valeureux collaborateur des fondateurs de la Louisiane.

Pierre-François, c'est l'homme actif: d'agriculteur, il devient commerçant, navigateur. Il vend, achète et échange des terres; il achète et fait construire des bateaux. Il s'établit à St-Michel de Bellechasse, puis à Québec et enfin à St-Nicolas. Nous relevons de très nombreuses transactions d'affaires notariées à son sujet. Nous décelons son esprit d'entreprise et de débrouillardise.

Pierre dit le Jeune, c'est l'homme de la continuité. Il prend la relève de son père sur la terre de Vincennes. Toute sa vie, il reste attaché à la terre. Il prendra soin d'établir ses fils sur des terres dans les seigneuries voisines de celle de Vincennes. Il transmettra le domaine de Vincennes à son gendre Louis Audet dit Lapointe et à sa fille Angélique Drapeau en 1753.

L'histoire de notre famille s'écrit peu à peu. Il reste à scruter la vie des deux filles d'Antoine, soit **Marie** qui épousa Jean-Baptiste Hallé, le 18 juillet 1695 à St-Joseph de Lauzon et **Marie-Charlotte** qui s'est unie à Clément LeSieur, le 27 avril 1716 à Notre-Dame de Québec. Les recherches au sujet de ces filles nous donneraient un tableau assez complet de la vie de nos ancêtres aux XVIIe et XVIIIe siècles, en ce début de la Nouvelle-France.

Ces fils, chacun à leur façon, ont contribué avec honneur et courage à bâtir ce pays. Ces récits leur rendent hommage ainsi qu'à leur conjointe et collaboratrice.

Qui oublie son passé oublie son présent, selon un proverbe argentin.

**Bertrand Drapeau,
Boucherville**

Zacharie Drapeau (1678-1731)
et
Marie-Anne Preau (1695¹-17)

I- 1678-1701: Zacharie en Nouvelle-France

1- Naissance et enfance

Zacharie sera baptisé à St-Joseph de Lauzon le 29 septembre 1678, sept jours après sa naissance. Le récollet Louis Henpin lui confère le baptême. Le parrain Zacharie Lisse donne son nom à l'enfant; la marraine est Anne Adam, femme de Jean Policain. Les Lisse et Policain sont voisins des Drapeau, trois familles établies dans la seigneurie de Vincennes dans les années 1670. Les échanges sont constants entre ces familles tout au long de leur vie.

Au recensement de 1681, il est appelé Antoine, mais il s'agit bien de Zacharie, car on donne trois ans à cet Antoine. Tout comme les autres enfants d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, Zacharie a dû travailler très tôt sur la terre de Vincennes; le travail était abondant et la main-d'oeuvre venait surtout du milieu familial.

2- Agriculteur ou explorateur?

En 1699, Zacharie reçoit une terre de trois arpents sur cinquante arpents dans la seigneurie de Lauzon. Le curé Philippe Boucher de Lauzon avait obtenu cette terre au nom de Zacharie Drapeau, le 5 novembre 1698. Sa terre était contiguë à celle de Jean-Baptiste Hallé, son beau-frère. Le métier sédentaire d'agriculteur ne le retient pas longtemps sur sa terre de Lauzon. Peut-être ne l'a-t-il jamais cultivée? On ne sait ce qu'il advient de cette concession. À qui a-t-elle été cédée? On l'ignore.

Par après, on signale quelques traces au sujet de Zacharie. Le 11 août 1700, il assiste au mariage de son frère Jean avec Marie-Ursule Bolduc, célébré à St-Joseph de Lauzon par le curé Boucher.

Le 5 juillet 1701, on le trouve à Tadoussac. Il est parrain au baptême de deux Amérindiennes: l'une âgée de 4 ans nommée Louise et l'autre Angélique âgée de 6 ans, cette dernière fille de Nicolas Chabominet et de Marie-Jeanne Menatchichou. Zacharie accompagne le jésuite Jean Chardon chez les Mistassins.² Est-il coureur des bois? trafiquant? chasseur? Les grands espaces l'attirent... On retrouvera Zacharie parmi les pionniers de la colonie française de la Louisiane.

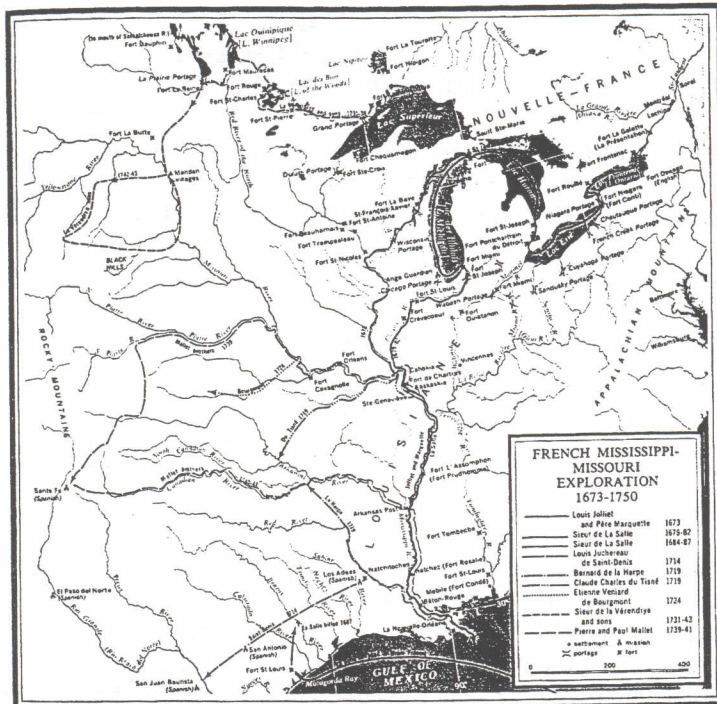
¹ N.B. On pourrait situer la naissance de Marie-Anne Preau entre 1695 et 1700, vu son âge à son arrivée en Louisiane et la date approximative de son mariage. Les archives de St-Jean d'Angély en France le diraient avec précision.

² Le 5 juillet 1701, Le troisième registre de Tadoussac, p. 36, ANQ,Q.

II- 1702-1731: Zacharie en Louisiane

1- Un mot d'histoire au sujet de la Louisiane

Au-delà des Grands Lacs, les commerçants et les missionnaires ont entendu parler d'un grand fleuve aussi beau que le St-Laurent qui arrose des terres fertiles et verdoyantes. En 1673, à la demande de l'intendant Talon, Louis Jolliet et le Père Marquette descendent le Mississippi jusqu'à l'embouchure de la rivière Arkansas; les autochtones de la région leur recommandent de ne pas aller plus avant à cause des tribus inhospitalières situées plus au sud.



Exploration française du Mississippi et du Missouri 1673-1750

Robert Cavelier de La Salle, homme de confiance du gouverneur Louis de Frontenac, complète la découverte du grand fleuve en se rendant jusqu'à son embouchure au golfe du Mexique. Le 9 avril 1682, il prend possession du territoire au nom de Louis XIV, roi de France. Il revient à Pierre LeMoyne d'Iberville d'établir des colonies françaises en Louisiane au cours de ses voyages à partir de 1698.

On considère LeMoyne d'Iberville, son frère LeMoyne de Bienville et Charles Juchereau de St-Denis comme les premiers fondateurs de la Louisiane. Quand et comment Zacharie Drapeau rencontre-t-il ces personnages? Il est difficile de le savoir. Peut-être à l'occasion de son séjour à Tadoussac en 1701? Tadoussac était un poste important de traite de fourrures et un port très fréquenté, où Iberville avait maintes fois séjourné.

2- Départ pour la Louisiane vers 1702?

Zacharie serait-il un de ces Canadiens "trimballeux" qui vont et

viennent avec leurs fourrures le long du Mississippi et que d'Iberville condamne: "Il n'est rien de si avantageux pour l'avantage d'une colonie que d'empêcher dans les commencements ces sortes de commerce de pelleterie, qui empêchent son avancement, et par un très grand nombre d'hommes et les meilleurs qui se débandent et ne cultivent point les terres ni ne se marient."³ Des faits nous laissent croire qu'à l'occasion Zacharie fut coureur des bois.

Ce commerce de pelleterie pourrait expliquer des emprunts contractés par actes notariés en mai 1702 à Montréal. Le 11 mai, par devant le notaire Antoine Adhémar, Zacharie "a reconnu devoir a Monsieur maître Charles Juchereau de St Denys (...) la somme de dix sept livres sept sols pour marchandises a luy fournies."⁴ Le 13 mai suivant une autre obligation est due en faveur du sieur Antoine Pascaud, marchand de Ville-Marie, dans laquelle il admet "devoir (...) la somme de quatre vingts treize livres dix sols pour marchandises a luy fournies."⁵ Ces emprunts servent-ils à la chasse, au commerce des fourrures, à des voyages le long du Mississippi? Peut-être...

Notons au passage que pour ces contrats, il a élu domicile chez Jean Drapeau dit Laforge, rue Saint-Paul à Ville-Marie. Ce Jean Drapeau venait de Foussais, un arrondissement de Fontenay-le-Comte⁶. Il serait arrivé en Nouvelle-France peu après Antoine Drapeau. Maître taillandier, forgeron spécialisé dans la confection d'outils d'où le surnom de Laforge, Jean Drapeau était probablement dans la parenté d'Antoine. (Cette lignée de Drapeau dit Laforge n'a pas laissé de descendance.)

Depuis 1701, Iberville recrute des familles pour s'établir en Louisiane. Charles Juchereau de St-Denis, créancier de Zacharie au contrat du 11 mai, est l'un des fondateurs de la Louisiane. Le plan de Mobile indique la terre possédée par le sieur St-Denis dès l'hiver 1702⁷. Zacharie a des contacts avec ces fondateurs de la Louisiane. On l'a probablement invité à s'y fixer. En 1702 et 1703, nous nageons en pleine hypothèse quant à la présence de Zacharie en Louisiane.

³ Régine Hubert-Robert, *L'histoire merveilleuse de la Louisiane française*, Maison française, New York, (1941) 92-93.

⁴ *Obligation à Monsieur Juchereau par Zacarie Drapeau*, 11 mai 1702. Greffe d'Antoine Adhémar, ANQ,M.

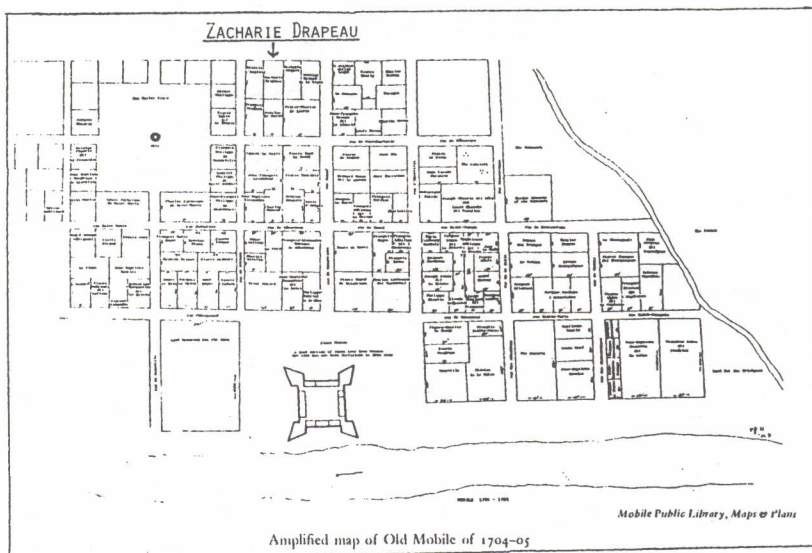
⁵ *Obligation à Monsieur Pascaud par Zacarie Drapeau*, 13 mai 1702. Greffe d'Antoine Adhémar, ANQ,M.

⁶ René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, (1983), 360.

⁷ Jay Higginbotham, *Old Mobile Fort Louis de la Louisiane 1702-1711*, Museum of the City of Mobile (1977), 492.

3- À partir de 1704, Zacharie réside en Louisiane

Il n'y a plus de doute, il est présent en Louisiane en 1704. Le plan de 1704-1705 du fort Louis et de la colonie de Mobile lui assigne une terre près de la place du Marché⁶. Il possède un lopin de terre de 80 pieds par 160⁹, où il a construit sa maison. Zacharie compte parmi les personnes les plus importantes de la colonie à l'égal du médecin Pierre Clavery et de son voisin Mathurin Moquin. Zacharie est charpentier¹⁰, métier nécessaire dans un pays à bâtir. Il est sur le registre du personnel du fort et reçoit du Roi une allocation de 360 livres par année pour sa subsistance.



Carte de la colonie de Mobile en 1704-05
(la flèche indique le lopin de terre de Zacharie)

Le 24 juillet 1704 arrive un vaisseau du Roi *Le Pélican* avec 75 soldats, 6 missionnaires, deux soeurs grises, 4 familles d'artisans et "23 femmes voilées, habillées de grisette. (...) Qui sont ces femmes? Que viennent-elles faire?" Le dimanche à la messe, le prêtre lit la missive adressée au gouverneur M. de Bienville: Sa Majesté a daigné envoyer 23 jeunes filles "d'une vertu connue et sans reproche", choisies par Mgr de St-Vallier, évêque de Québec, "soupçonnées d'aucune débauche pour estre mariées à des Canadiens ou autres, capables de les faire subsister avec quelque sorte de commodité, afin que la colonie puisse s'établir solidement."¹¹ Zacharie n'épouse pas une de ces filles, il reste célibataire.

⁶ Charles R. Maduell, *The Census Tables for the French Colony of Louisiana From 1699 Through 1732*, Genealogical Publishing, Baltimore, (1972), 13.

⁹ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 73, 504.

¹⁰ Charles R. Maduell, *Op. cit.*, 26.

¹¹ Régine Hubert-Robert, *op. cit.*, 96-97.

Les débuts de la Louisiane ressemblent à ceux de la Nouvelle-France: les attaques des autochtones demeurent permanentes, les communications avec la France sont toujours attendues avec impatience pour le ravitaillement, les incompréhensions entre Français et Canadiens et les rudesses de la vie de ces pionniers jalonnent leur vie quotidienne. En 1706, il y aura même "l'insurrection des jupons". Les femmes nouvellement arrivées ne prisent guère la disette de nourriture où elles se voient contraintes de manger du maïs, des coquillages et du gibier d'eau qui sent l'huile. Elles assiègent la maison de M. de Bienville "en pestant beaucoup contre l'évêque de Québec, qui leur avait fait entendre qu'elles seraient dans un pays de promissions."¹² C'est loin d'être la terre promise.

En 1706, le gouverneur LeMoynes de Bienville reçoit l'ordre de soustraire les Canadiens de la dépendance du Roi. Le gouverneur sans rejeter en bloc l'ordonnance de Pontchartrin, ministre du Roi, accepte de diminuer la liste de paye, mais il fait quelques passe-droits en faveur de Zacharie Drapeau et d'Antoine Rivard qu'ils laissent sur la liste de paye. Il craint leur départ de la colonie et veut les favoriser. Bienville répondra à Pontchartrin qu'il "ne pourrait donner suite à cet ordre cette année, car je dois rétablir le fort qui tombe en ruines et que la garnison est très faible ne comptant que 60 jeunes hommes au lieu de 100."¹³ Bienville a besoin de Zacharie pour rebâtir le fort.

En juin 1707, Bienville reçoit un nouvel ordre de Pontchartrin; "Sa Majesté a désapprouvé fortement le fait de continuer à fournir aux Canadiens les provisions dont vous avez reçu ordre de les priver. Il a de plus donné ordre au Sieur de Muy de ne plus leur en fournir dans le futur."¹⁴ Bienville est secoué, car il veut retenir les Canadiens dans la colonie vu la faiblesse de la garnison et le besoin de la colonisation. Les Canadiens sont révoltés d'autant plus qu'ils n'ont reçu aucun émolument de la part du Roi de 1705 à 1707. Le Gouverneur cherche des solutions pour garder les Canadiens. Il permet à des Canadiens célibataires de laisser la colonie pour vivre parmi les autochtones et chasser et commercer sur le Mississippi. Bienville autorise entre autres Jean La Barre et Zacharie Drapeau à devenir coureurs des bois pour un temps. Il distribue à ceux-ci une valeur de 50 couronnes de marchandises à 100% en bas du prix courant en France à prendre dans l'entrepôt en contrepartie de deux ans de salaire qui leur est dû.¹⁵

On note qu'en octobre 1707, Zacharie est parrain d'un garçon né de

¹² Régine Hubert-Robert, *op. cit.*, 100.

¹³ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 270-271.

¹⁴ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 343.

¹⁵ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 344.

Marie, l'une des esclaves noires de Bienville. La marraine est Gabrielle Savary et le prêtre officiant est le père La Vente¹⁶.

4- En 1711, déménagement du fort Louis de la Mobile

En mars 1711, une crue étonnante des eaux oblige l'abandon du fort Louis de la Mobile. Bienville décide que tout l'établissement déménagera à huit lieues (25.9 milles) en aval sur la rivière Mobile¹⁷. Des plans sont élaborés pour le transfert immédiat de la colonie et du fort. Les terres assignées aux habitants auront les mêmes dimensions que celles qu'ils possédaient dans la vieille colonie. Zacharie reçoit une terre de 80 pieds par 160¹⁸. Les habitants démontèrent leur maison, et au moyen de nombreux voyages en petit bateau, ils transportèrent leurs biens par la rivière. Le 20 juin suivant, au dire de Bienville, le travail allait bon train et les habitants avaient reconstruit leur maison.

III- Vers 1715, mariage de Zacharie

1- Zacharie Drapeau et Marie-Anne Preau

Zacharie épouse Marie-Anne Preau probablement vers 1715. Les actes de mariage de la colonie de Mobile sont perdus jusqu'en 1726. On ne peut faire que des conjonctures au sujet de leur date de mariage.

C'est à l'été de 1706 que Marie-Anne Preau arrive à bord du vaisseau *L'Aigle*. Jean Preau, son père, un charpentier de 48 ans originaire de St-Jean d'Angély près de Rochefort voulait depuis nombre d'années s'établir en Louisiane. Iberville et Bienville ont retardé sa venue ne voulant pas assumer la grande responsabilité de ses cinq jeunes filles, dont deux seulement, Élisabeth et Marguerite, étaient près de la maturité. Marie-Anne devait être très jeune à ce moment. En 1706, il émigre enfin avec sa femme, Anne Prévost, qu'il a épousé en 1685, ses cinq filles et Antoine Preau, son frère. Jean Preau meurt peu après son arrivée en Louisiane¹⁹.

D'après la naissance de leurs enfants, on peut fixer la date du mariage de Zacharie. Le premier naît en 1717, alors le mariage a eu lieu probablement vers 1715. Des recensements relèvent les noms de cinq enfants. Antoine naît le 14 février 1717 et décède en bas âge; Catherine naît en mars 1719; Jean (possiblement une fille prénommée Jeanne) naîtra le 17 octobre 1720; Marie serait née en 1723 et Marie-

¹⁶ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 302.

¹⁷ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 455.

¹⁸ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 458.

¹⁹ Jay Higginbotham, *op. cit.*, 273.

Anne est baptisée le 2 juin 1730.²⁰

2- 1720-1731: événements, recensements et décès de Zacharie²¹

Divers documents d'archives sont disponibles et permettent de connaître la situation familiale de Zacharie ainsi que ses déplacements en Louisiane, qui comprenait la moitié centrale des États-Unis actuels.

Le 20 janvier 1720, les archives notent un accord fait suite à une dispute au sujet de deux vaches. Zacharie Drapeau et M. Gauvrit s'entendent à l'amiable avec Dominique Belsaguy pour que celui-ci paie à chacun d'eux 20 piastres en espèces pour les vaches qu'il a tuées²². On ne connaît pas les circonstances de l'incident.



The Parish Church of St. Louis as it appeared in the 1730's. This drawing by Boyd Denver is based on the original plans for the building drawn by the French military engineer Adrian De Pauger, dated May 29, 1724, now in the French National Archives, Paris.

La première église St-Louis de la Nouvelle-Orléans en 1726

Le recensement des habitants du 26 juin 1721 pour la région de Biloxi et Mobile indique que Zacharie habite au "Village of the Tomes". Il est inscrit comme charpentier habitant avec sa femme et deux enfants. Le recensement révèle qu'il possède deux esclaves noirs et cinq esclaves indiens. Ses voisins sont Jean Colomb dit Laviolette et René Chesne.

²⁰ Glenn R. Conrad, *The First Families of Louisiana*, Claitor's Publishing Division, Baton Rouge, (1970), vol II, 154.

Vinssions Dévoiler, *Golf Quota Colonial, a Compendium of French Families in Early Eighteenth Century Louisiana*, Genealogical Publishing Co, Baltimore, (1968), 34.

²¹ Charles R. Maduell, *Op. cit.*, 23,26,51,55,97,114,143.

²² *The Louisiana Quarterly*, January 8, 1917, The Louisiana Historical Society, New Orleans, 106.

Selon Robert de Berardinis, Zacharie aurait travaillé en 1726 comme menuisier à la construction de la première église St-Louis de la Nouvelle-Orléans, devenue basilique-cathédrale.

Le recensement du 1er janvier 1726 apporte d'autres renseignements: la maisonnée compte six personnes: lui, sa femme et quatre enfants. Il a reçu une concession de terre dont 20 arpents sont déblayés. Il est installé à l'embouchure même du Mississippi, sur la rive Est. Ce lieu est à l'origine de la ville de Venice. Le recensement du 1er juillet 1727 ne dénombre plus que trois enfants; un enfant serait décédé. Zacharie possède un esclave noir. Il demeure toujours le long du Mississippi à son embouchure.

Un dernier recensement daté de 1731 nous montre que la famille de Zacharie ne compte plus que deux enfants. Deux engagés et trois esclaves noirs font partie du personnel de Zacharie. Il est vivant au moment du recensement. La même année, apparaît une liste des orphelines qui vivent au couvent des Ursulines à la Nouvelle-Orléans. On y trouve "Drapau, Catherine, 12 ans et Drapau, Marie, 8 ans"²³. Zacharie serait décédé en 1731 peu après le recensement.

3- L'esclavage au temps de Zacharie

Zacharie possédait des esclaves. On les utilisaient comme des instruments de travail, et ils avaient une grande valeur marchande. Les colons disposaient de quelques esclaves, mais les principaux maîtres de la colonie en avaient davantage.

Vers 1725, il y a 2 600 esclaves au travail. Avant d'acheter un esclave, les médecins les examinent nus "pour être certains qu'ils ne sont pas atteints de la maladie des Pians ou du virus de Guinée. On en prend honnêtement soin, même si les sentiments chrétiens n'entrent pas en jeu, car ils ont coûté cher, représentant une valeur négociable et leurs enfants un accroissement de capital. On les baptise, mais on ne peut pas les détacher des superstitions qu'ils ont apportées d'Afrique. Ils ont leurs gris-gris (...) ils ont ramené la terreur des zombis ou apparitions, qui les poursuivent dans les mauvais jours.

"Les maîtres abandonnent à chacun d'eux un petit désert (terrain), qu'ils cultivent à leur profit et dont ils peuvent vendre la récolte. Ils donnent congé le dimanche, et parfois un jour supplémentaire par semaine, aux esclaves, qui en profitent pour vendre à la ville des fagots, des fruits sauvages, de la cendre pour la lessive ou le savon, et gagner quelques deniers (...). Les plus industrieux parviennent ainsi, peu à peu, à racheter leur liberté."²⁴

Quant aux esclaves autochtones, Iberville, dès le début de la

²³ Glen R. Conrad, *Op. cit.*, 154.

²⁴ Régine Hubert-Robert, *Op. cit.*, 197-198.

colonie, en a restreint le commerce "en autant que possible parmi toutes les nations (autochtones) et il n'était pas permis d'en amener à Mobile"²⁵. Par cette pratique, il voulait gagner l'amitié des nations qui les entouraient: les tribus indiennes étant souvent hostiles à la présence d'étrangers en leur territoire.

4- Après le décès de Zacharie...

Marie-Anne Preau se remarie le 20 juin 1735 avec Guillaume Bousquerat dit Sansfaçon, originaire de Courizon, province de Rouergue, évêché de Rodez. Le contrat de mariage est passé au fort Condé à Mobile, province de la Louisiane, devant le notaire Bourdeau. Le mariage est célébré par le Père Mathias, capucin, curé du fort Condé et vicaire général de l'évêque de Québec, en ce qui est aujourd'hui la cathédrale Immaculée-Conception de Mobile, État de l'Alabama²⁶.

Sa fille Jeanne se mariera le 10 juin 1740 avec Jean-Frédéric Léonard, natif de Behem, évêché de Liège-Luxembourg. Le mariage est célébré à St-Louis de la Nouvelle-Orléans, le 3 septembre 1740. Jeanne, suite au décès de Frédéric Léonard à St-Domingue, unira sa vie à Bertrand Guichauduc, le 31 décembre 1765.

Quant à sa fille Marie, appelée Mari-Anne, elle épousera Jacques Nicolas, natif de LaRochele, le 8 mai 1745. Elle est mineure; son conjoint est majeur et il est dit armurier.

Zacharie Drapeau n'a pas laissé de descendance mâle en Louisiane, bien que des descendants soient issus de ses deux filles. Robert de Berardinis, de Houston, Texas, est un descendant de Marie Drapeau et de Jacques Nicolas. Grâce à lui, nous avons détecté²⁷ la présence de Zacharie, valeureux fils d'Antoine et de Charlotte et pionnier de la Louisiane au XVIIIe siècle.

²⁵ Jay Higginbotham, *Op. cit.*, 83.

²⁶ *Louisiana Marriage Contracts 1725-1758*, Forsyth-Pleasanton.
Jacqueline Olivier Vidrine, *The Mobile Marriages 1724-1786*, Lore's Legacy Center for Louisiana Studies.

²⁷ Robert de Berardinis. *Lettre du 26 juillet 1996 à Bertrand Drapeau.*

IV- Lignée de Zacharie Drapeau - Marie-Anne Preau

Antoine Drapeau

Charlotte Joly

Mariage: Sainte-Famille, île d'Orléans
le 20 août 1669

Zacharie Drapeau

Marie-Anne Preau

Mariage: Fort Louis de la Mobile, Louisiane (aujourd'hui Alabama)
vers 1715

Deux filles survivantes:

Marie-Jeanne Drapeau

Jean Frédéric Léonard

1er mariage: en Louisiane

contrat: 10 juin 1740

2è mariage avec Bertrand Guichanduc

contrat: 10 juin 1740

Marie Drapeau

Jacques Nicolas

Mariage: en Louisiane

contrat: 8 mai 1745

Pierre-François Drapeau (1682-1754)

Marie-Anne Lacroix (1695-1741) en premières noces

Catherine Paulet (1699-1754) en secondes noces

I- 1682-1708: Pierre vit à Vincennes

1- Enfance et jeunesse à Vincennes

Pierre, huitième enfant d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, serait né en 1682²⁸ à Vincennes. Baptisé probablement à St-Joseph de Lauzon, l'acte de baptême est introuvable. À l'acte de sépulture en 1754, on le dit âgé de 75 ans, ce qui le fait naître en 1679. À l'époque, on vieillit le défunt, alors 1682 semble vraisemblable.

Pierre est identifié de diverses façons dans les actes notariés. Parfois il est dit le pénultième, c'est-à-dire l'avant-dernier des fils; quelquefois il est nommé Pierre-François, mais le plus souvent il est identifié comme Pierre, époux de Marie-Anne Lacroix.

À sa naissance, son père n'a que quelques arpents en culture: le recensement de 1681 note quatre arpents en valeur²⁹. On estime qu'il faut de 15 à 20 arpents en valeur pour faire vivre convenablement une famille de 3 à 4 enfants avec le père et la mère. Comme les autres enfants de la famille, très jeune il a dû travailler aux champs. Antoine n'avait sûrement pas les moyens de payer une main-d'oeuvre salariée.

Au début, les terres étaient "en bois debout". Il fallait les défricher, soit couper les arbres à la hache et brûler les broussailles. Après on doit labourer la terre à la pioche pour l'ameublir afin de semer. Le défrichement est une tâche très pénible qui se fait lentement. Entre le défrichement et la récolte, il s'écoulait de 15 à 18 mois de travail. À l'époque, on cultive surtout le blé. Souvent le colon doit avoir une autre activité pour assurer la subsistance de sa famille. Toute la famille se devait de collaborer; ainsi Pierre a dû écouler son enfance et sa jeunesse.

2- Il reçoit en donation une partie de la terre de Vincennes

Le 5 août 1707, Pierre accepte une donation de ses parents qui "se voyant caducs infirmes (malades) et vieux et dans l'impuissance de faire valoir et cultiver leur terre sans le secours et l'assistance de quelqu'un de leur enfans et ny ayant que Pierre Drapeau leur fils qui se soit attaché à leur rendre secours ils se sont déterminés a

²⁸ Le dictionnaire généalogique de Tanguay indique 1682 comme année de sa naissance, sans mentionner la source.

²⁹ André Lafontaine, Recensement annoté de la Nouvelle-France en 1681, Sherbrooke, 1986, 187.

luy donner la partye de leur terre et les choses mentionnés cy apres, pour les nourrir et entretenir avec luy le reste de leurs jours"³⁰. Pierre reçoit la moitié de la terre sur laquelle est bâtie la maison; l'autre moitié sera divisée entre les héritiers au moment du décès des parents.

Cette donation révèle le cheptel d'Antoine en 1707: il possède "un boeuf, deux vaches mères à lait, un taureau de l'année précédente et un autre de la présente année avec cinq cochons, un veau." En 1681, il n'avait qu'une vache selon le recensement. Charlotte signe le contrat de donation, mais Antoine signale qu'il ne peut écrire "pour avoir oublié et avoir la vue trop faible pour signer."

Pierre est célibataire, il a 25 ans, c'est l'âge de la majorité à l'époque. Il devient responsable de ses parents qui vieillissent et qui ont besoin d'un fils pour s'occuper d'eux et de leur patrimoine. Pierre ne conservera pas longtemps cette donation. Le 11 octobre 1708³¹, il la cède à son frère Jean-Baptiste avec le consentement des parents. Il a d'autre projet.

Pierre songe à acheter une terre dans la seigneurie de La Durantaye, paroisse St-Michel. Il a des relations dans cette paroisse. Le 10 août 1708, il est parrain de Marie-Anne Lacroix, fille d'André Lacroix et de Madeleine Marchand de St-Michel. Est-ce à ce moment que Pierre rencontre sa future épouse, la soeur d'André Lacroix ou est-ce parce qu'il fréquente déjà sa soeur Marie-Anne qu'André le demande comme parrain? On peut imaginer les deux situations. De plus son frère Jean-Baptiste est déjà marié à Perrine Lacroix, soeur d'André et de Marie-Anne.

II- 1708: Pierre s'établit dans la seigneurie de La Durantaye

1- Pierre achète une terre

Le 28 août 1708³², Pierre achète la terre, l'habitation et les dépendances de Simon Chamberland et d'Élisabeth Rondeau, son épouse, résidant en la ville de Québec. Ce domaine de trois arpents de front sur le fleuve et de quarante arpents de profondeur échoit par succession à Élisabeth Rondeau suite au décès de son frère. Au nord-est, Pierre aura comme voisin, Charles Dumas et au sud-ouest, Julien Dumont (père de François Dumont plus tard époux de Perrine Lacroix,

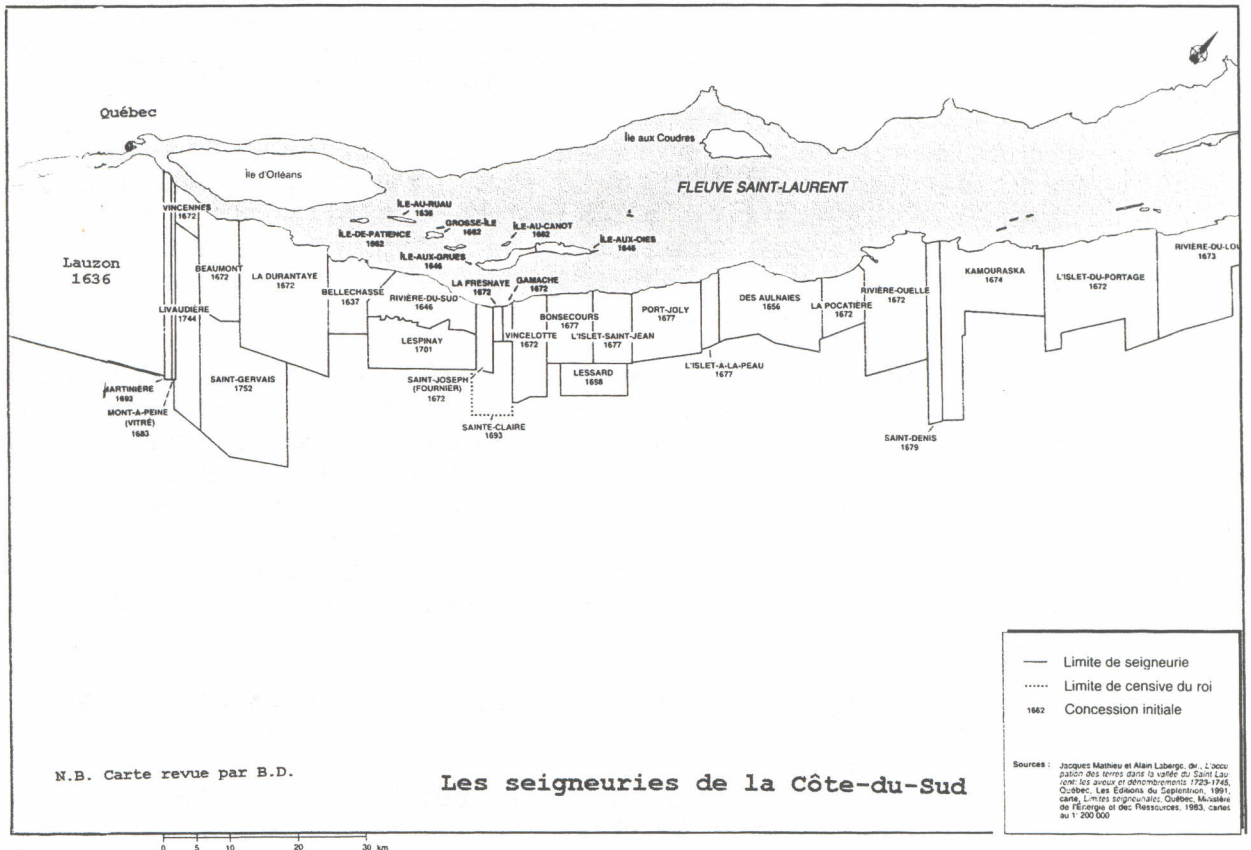
³⁰ *Donation syllanagmatique d'Antoine Drapeau et Charlotte Joly sa femme à Pierre Drapeau leur fils, 5 août 1707. Greffe de François Genaple, ANQ,Q.*

³¹ *Contrat de mariage de Jean-Baptiste Drapeau et Perrine Lacroix, 11 octobre 1708. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q. (À l'intérieur de ce contrat de mariage, il y a la donation de la terre.)*

³² *Vente d'une terre en la seigneurie de la Durantaye par Simon Chamberlan et Élisabeth Rondeau son épouse à Pierre Drapeau de la seigneurie de Vincennes, 27 août 1708. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q.*

devenue veuve de son frère Jean-Baptiste).

Pour l'achat de cette terre, Pierre payera 100 cordes de bois "bon et marchand" qu'il promet livrer au vendeur dans cinq ans à raison de 20 cordes par année. On convient que les vingt premières cordes seront livrées l'année prochaine après les semences et que le vendeur enverra chercher le bois à chaque année par barque au devant de l'habitation de Pierre à La Durantaye. Le fleuve est la voie de transport entre Québec et St-Michel.



Lors du contrat de vente de cette terre par Pierre en 1717³³, on apprend qu'une maison de bois pièce sur pièce couverte de planches y est bâtie et que le "plancher haut et bas", soit le plafond et le plancher, est fait de madriers. On y trouve également un hangar couvert d'écorces et entouré de pieux de cèdre.

Dans ce contexte, on comprend que Pierre ne puisse garder la donation que ses parents lui ont faite à Vincennes. Il a l'occasion de posséder sa propre terre, laquelle a sûrement des arpents en culture, car il n'est pas le premier colon à s'y installer. C'est un avantage. En plus, maison et dépendances sont déjà construites. Il a 26 ans: bûcher 20 cordes de bois par année en paiement de cette terre n'est

³³ Vente d'une terre par Pierre Drapeau et Anne Lacroix à Antoine Billaudeau, 16 avril 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ, Q.

pas une tâche au-dessus de ses forces. De plus il songe à se marier, il se prépare.

2- En 1710, Pierre épouse Marie-Anne Lacroix

"L'an mil sept cent dix le dixième jour de novembre après publication des trois bans de mariage faites aux messes paroissiales d'entre Pierre Drapo fils d'Antoine Drapo et de Charlotte Joly ses père et mère de cette paroisse de Beaumont et Anne La Croix fille de Joseph La Croix et de Bathélémy Maillou ses père et mère de la Durantaye et ne s'étant présenté aucun empêchement légitime, je soussigné faisant les fonctions curiales dans les deux paroisses ay reçu leur mutuel consentement par parole professée et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre Mère Ste Église en présence de Jacques Corriveau, Pierre , Joseph La Croix le premier a signé et les autres ont déclaré ne savoir signer. De ce enquis. Plante, prêtre."

On pourrait s'étonner de ne pas voir les parents de Pierre, mais souvenons-nous qu'en 1707, ils se déclarent vieux, malades, incapables de voir à leur entretien. L'abbé Charles Plante était curé des paroisses de Beaumont et de La Durantaye depuis 1704, il le demeura jusqu'en 1711. Il écrivit Drapo au son.

Pierre Drapeau et Marie-Anne Lacroix n'ont pas passé de contrat de mariage; du moins, on ne le retrouve pas.

3- Qui est Marie-Anne Lacroix?

Marie-Anne Lacroix est la fille de Joseph-David Lacroix et de Bathélémie Mailloux de la seigneurie de La Durantaye. Elle est la soeur de Perrine, épouse de Jean-Baptiste Drapeau. Son acte de sépulture du 1er novembre 1741 à l'Hôtel-Dieu de Québec révèle son âge, soit 46 ans. Sachant l'inexactitude des âges à l'époque, elle naîtrait aux environs de 1695. Elle est la plus jeune enfant des Lacroix et se serait mariée vers l'âge de 15 ans.

Les Drapeau ont déjà des liens avec la famille Lacroix de La Durantaye comme on l'a vu précédemment. Jean-Baptiste a épousé Perrine Lacroix en 1708 et Pierre a été parrain d'un enfant d'André Lacroix, frère de Marie-Anne. Les deux familles se voient et se connaissent bien.

4- Enfants de Pierre Drapeau et de Marie-Anne Lacroix

Ils auront douze enfants. Trois enfants meurent en bas âge en 1714: une épidémie sévit à l'époque dans les paroisses environnantes. Pierre naît en 1711 et décède en 1714. Joseph est baptisé le 4 mars 1712 et est enterré en novembre 1714. Marie-Anne naît et meurt en 1714. Marie-Madeleine est baptisée le 29 mars 1716 et décède en 1733. Pierre baptisé le 30 juillet 1718 épouse Dorothee Hains le 23 avril 1742 à Notre-Dame de Québec. Joseph naît en 1721, mais on perd sa trace. Marie-Joseph baptisée à Beaumont le 4 septembre 1724 se marie à Jacques-André Ginier à Québec le 4 avril 1758. Marie-Madeleine, née vers 1725, épouse en premières noces Guillaume Genest à St-Antoine de

Tilly le 31 juillet 1747 et ensuite Louis Taillon le 1er septembre 1749 à la même paroisse. Jean-Baptiste, baptisé en février 1727 à St-Vallier, épouse Marie-Rose Ferland le 31 mars 1752 à St-Pierre de l'île d'Orléans. Jacques-Placide baptisé à St-Vallier le 24 juillet 1729 prendra Madeleine Bourassa comme épouse le 25 janvier 1751 à St-Nicolas. Antoine est baptisé le 6 novembre 1731. Marie-Anne, baptisée à St-Vallier le 27 février 1734, épouse Mathurin Bideau le 31 janvier 1757 à Québec.

III- Pierre, homme d'affaires et de transactions!

1- Il contracte des obligations, des emprunts

Le 21 novembre 1712³⁴, "Pierre Drapeau lesné et Pierre Drapeau son frère" empruntent auprès du notaire Florent de Lacetière la somme de 120 livres qu'ils utiliseront afin de s'équiper pour la chasse qu'il veulent faire au cours de l'hiver. D'ici le 15 avril 1713, ils s'engagent à donner la préférence à leur créancier pour payer leur dette avec les pelleteries et le produit de leur chasse. Sans être des coureurs de bois, les deux frères s'adonnent à une activité d'hiver leur procurant un revenu supplémentaire.

Le 20 février 1713³⁵, Pierre Drapeau reconnaît devoir à André Lacroix la somme de "20 francs (livres) provenant de la vente des meubles de défunt Joseph Lacroix", père de sa femme. Il remettra cette somme à André Lacroix dès que celui-ci "les requere pour les mettre entre les mains de Joseph Lacroix mineur" dont il est le tuteur. Cette somme portera des intérêts de cinq pour cent. Le même jour, Pierre et sa femme vendent à André Lacroix pour 100 livres la portion de terre leur revenant suite au décès de Joseph Lacroix³⁶.

Le 14 juillet 1714³⁷, devant le notaire Louis Chambalon, Pierre et sa femme empruntent la somme de 500 livres en monnaie de carte³⁸. Ils remettront la somme d'ici cinq ans. Les motifs de l'emprunt ne sont pas indiqués, on peut penser que c'était pour la chasse, car à cette

³⁴ *Obligation par François et Pierre Drapeau, 21 novembre 1712. Greffe de Pierre Rivet dit Cavelier, ANQ,Q.*

³⁵ *Obligation par Pierre Drapeau au profit de André Lacroix, 20 février 1713. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

³⁶ *Vente par Pierre Drapeau et Anne Lacroix à André Lacroix, 20 février 1713. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

³⁷ *Obligation de Pierre Drapeau et de sa femme au sieur Pierre Haynard, 14 juillet 1714. Greffe de Louis Chambalon, ANQ,Q.*

³⁸ L'intendant Demeulle invente un papier-monnaie en 1685, imprimé sur des cartes à jouer et ayant cours au pays. Il y apposait son sceau et divers montants, c'était la monnaie de carte. La monnaie de France était rare.

époque Pierre se livrait à cette activité.

Le 29 avril 1715³⁹, il reconnaît devant le notaire Pierre River dit Cavelier un emprunt de 210 livres qu'il a fait le 14 novembre 1714 auprès du sieur Florent de la Cetière. Il s'engage à payer son créancier "en marthes bonnes et marchandes". Il a fait cet emprunt afin de chasser les martes, fourrures recherchées par les commerçants rapportant un revenu supplémentaire aux habitants.

Le 29 juillet 1715⁴⁰, il vend à son frère Pierre le Jeune les droits d'héritage qu'il a sur les biens mobiliers et immobiliers lui revenant au décès de ses parents. Son frère est intéressé à garder intact le patrimoine de Vincennes, alors il rachète de ses frères leur part de succession. Pierre-François recevra 42 livres suite à cette transaction.

Le 21 novembre 1715, élu par la justice tuteur des quatre enfants mineurs des défunts Guillaume Momeny et de Marguerite Gobeille, Pierre voit au partage égal des biens laissés par leurs parents. Chacun reçoit le quart de la terre de trois arpents sur 40 située à La Durantaye. Les enfants ont probablement continué à vivre dans la maison paternelle, car Joseph, l'un des enfants, était marié à ce moment-là. Marié, mais mineur, il était soumis à l'autorité du tuteur jusqu'à sa majorité. Pourquoi a-t-on choisi Pierre comme tuteur? Il était sûrement un homme connu et respecté de la famille Momeny pour recevoir une telle charge.

2- 1717-1722: Pierre se constitue un patrimoine foncier

En 1717, Pierre fera diverses transactions qui lui seront bénéfiques et qui résulteront en la constitution d'un grand patrimoine foncier de cinq arpents de front sur le fleuve Saint-Laurent sur 40 de profondeur. Ce qui est considérable pour l'époque. Il a vraiment un esprit d'entreprise. D'avril à septembre 1717, il vendra une terre, il achètera deux parties de terre et enfin recevra une terre en donation.

Le 16 avril 1717, Pierre vend sa terre achetée en 1708 et les bâtiments qui y sont installés à Antoine Billaudeau de St-Pierre de l'île d'Orléans. Après toutes ces années, il n'y a que huit arpents de terre labourable. On pouvait en préparer de deux à trois par année. Il avait acheté cette terre pour cent cordes de bois, il la revendra 1 900 livres.

Pourquoi vend-il cette terre achetée en 1708? D'abord le 20 avril

³⁹ *Obligation par Pierre Drapeau envers Florent de Lacetière, 29 avril 1715. Greffe de Pierre Rivet dit Cavelier, ANQ,Q.*

⁴⁰ *Vente par Jean-Baptiste et Pierre Drapeau à Pierre Drapeau, 29 juillet 1715. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

1717⁴¹, il achète d'Antoine Bourgeois et de Catherine Marquet, son épouse, une terre de deux arpents sur 40 de profondeur dans la même seigneurie de La Durantaye. Il paiera la terre 1 000 livres. Et quelques jours plus tard, soit le 26 avril, il reçoit en donation pure et simple une autre terre de deux arpents sur 40 de profondeur. La terre achetée et celle reçue en donation étaient voisines. La promesse de donation d'une terre fut au centre de toutes les transactions à venir.

Françoise Marquet, soeur de Catherine, donne tous ses biens⁴² à Pierre Drapeau. Son mari, Louis Clémenceau, est absent depuis 15 ans, et selon l'acte de donation, elle n'a eu aucune nouvelle de lui depuis son départ. "Elle s'est vue réduite à gagner sa vie comme elle a pu sans secours de personne et à présent se voyant dans un âge avancé et à la veille d'être réduite sur le pavé", elle a pris la décision de se donner à Pierre Drapeau pour qu'il prenne soin d'elle. Probablement que Pierre s'occupait déjà de cette femme abandonnée de son mari...

Pierre s'oblige à "la nourrir, à l'entretenir et à la blanchir tant en santé qu'en maladie et à payer dès ce jour et à l'avenir les cens et rentes seigneuriales". En retour, il reçoit en toute propriété une terre de deux arpents sur 40 et la maison, tous les biens meubles et immeubles, dont un boeuf sous poil brun âgé de six ans, une charrue avec un vieux soc et son coutre. Pierre et ses héritiers pourront disposer de tous ces biens comme ils l'entendent après le décès de la donatrice, s'obligeant seulement à "faire dire et célébrer trente messes de requiem pour le repos de son âme".

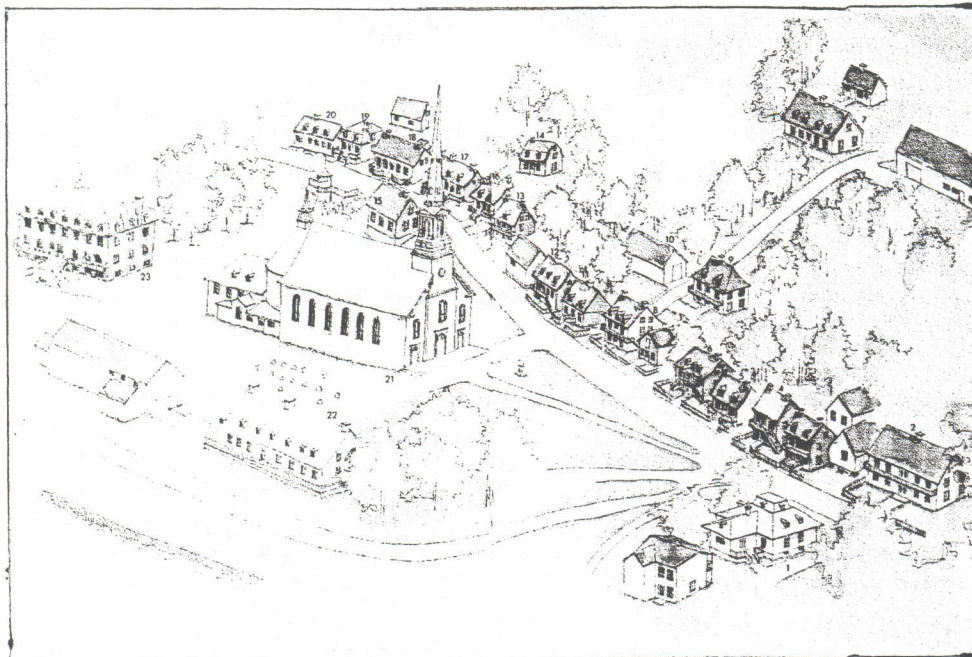
Le 30 septembre 1717⁴³, il complète l'agrandissement de son domaine en achetant du seigneur de La Durantaye, le sieur Louis-Joseph Morel, une terre de deux arpents sur 40, laquelle terre est intercalée dans les terres appartenant à Pierre. Il paye cette terre 100 livres en monnaie de carte. Par cette dernière transaction, il complétait son grand domaine foncier, situé dans la seigneurie de La Durantaye, aujourd'hui St-Michel de Bellechasse.

⁴¹ Vente d'une terre par Antoine Bourgeois et Catherine Marquet, son épouse, à Pierre Drapeau, 20 avril 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

⁴² Donation d'une terre en la seigneurie de la Durantaye par Françoise Marquet et Louis Clémenceau, son époux, présentement absent, à Pierre Drapeau. 26 avril 1717. Greffe de François Rageot de Beurivage, ANQ,Q.

⁴³ Vente par M. de la Durantaye à Pierre Drapeau, 30 septembre 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

Le 8 juin 1722⁴⁴, il verra une occasion d'agrandir encore son domaine en achetant de Anne Dufresne et de son fils Jean Létourneau un demi arpent de terre pour la somme de 150 livres dont il reçoit la quittance le 19 décembre suivant. Ce demi arpent est voisin des terres qu'il a déjà acquises.



Plan du village de St-Michel en 1896
(Aquarelle d'un visiteur inconnu⁴⁵)

3- Autres transactions en 1717 et en 1722

Nous avons repérer trois autres transactions de terre au cours des années 1717 et 1722. Pierre est actif. Est-il à l'affût de bonnes occasions? Est-il un négociant de terres? Il n'est pas toujours facile de reconstituer l'objet de ces transactions, ni de localiser exactement chaque portion de terre qu'il achète ou qu'il vend. Ces divers contrats manifestent au moins son esprit d'entreprise.

Le 6 juillet 1717⁴⁶, Pierre et son épouse ont vendu à Gabriel Lacroix, frère de Marie-Anne, une terre de six perches de front (35 mètres) sur 40 arpents de profondeur. Marie-Anne a hérité de cette partie de terre à la mort de sa mère Barthélemie Maillou. Tout héritage devait être divisé en parts égales entre les héritiers; alors Gabriel

⁴⁴ Vente d'une portion de terre par Anne Dufresne et Jean Létourneau son fils à Pierre Drapeau, 8 juin 1722. Greffe de F. Rageot de Beurivage, ANQ,Q.

⁴⁵ Municipalité régionale du comté de Bellechasse. *En passant par la Côte de Bellechasse...*, Imprimerie Bourg-Royal, (1993), 35-6.

⁴⁶ Vente par Pierre Drapeau et Anne Lacroix à Gabriel Lacroix, 6 juillet 1713. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

voulant reconstituer le patrimoine paternel se devait de racheter la part de sa soeur Marie-Anne comme il a racheté la part de sa soeur Perrine, mariée à Jean-Baptiste Drapeau. Pierre et Marie-Anne vendent cette partie 260 livres et renoncent à leur part d'héritage qu'ils pourraient prétendre sur les bâtiments "où ledit vendeur a fait sa demeure".

Le 12 janvier 1722⁴⁷, il cède à Pierre Guenet un arpent et demi de terre pris sur ses propres terres. Il vend cette terre 350 livres et "vingt cinq livres d'épingle", c'est-à-dire 25 livres en pot-de-vin pour sa femme. On connaissait déjà ce genre de faveur à l'époque! Des "livres d'épingle", c'était la façon de nommer un pot-de-vin. La quittance de cette dette est signée le 22 mars 1723.

IV- Pierre, navigateur sur le St-Laurent

1- En 1721, il achète un caboteur

Tout en cultivant sa terre de La Durantaye, Pierre s'adonne à d'autres activités économiques. En 1721, il achète en co-propriété avec son beau-frère André Lacroix un charroi, nommé le *Saint-Laurent*⁴⁸, d'environ 15 tonneaux avec les agrès. Ils feront le transport de marchandises le long des côtes du St-Laurent. Ils paieront ledit bâtiment 650 livres à Guillaume Gaillard, conseiller du Roi au Conseil supérieur de la Nouvelle-France.

Le transport se fait principalement entre la côte du Sud et la ville de Québec. On vendait du bois de chauffage aux gens de la ville et on apportait au marché de Québec le surplus des produits agricoles des habitants; les colons utilisaient aussi ce moyen de transport pour vaquer à leurs affaires. Le fleuve était le grand chemin d'eau.

Le seul contrat retrouvé au sujet du transport de marchandise se rapporte au commerce de l'eau-de-vie. Le 5 juillet 1732, Pierre a contracté une obligation envers Jacques Gourdeau, négociant de la ville de Québec. Il doit "385 livres 5 sols et 9 deniers pour vente et livraison qu'il luy a faite en vin de eau-de-vie"⁴⁹. Il s'oblige à payer cette somme au cours du mois d'octobre suivant. Il faut croire que s'écoulait facilement un tel produit... au désespoir probable de son curé!

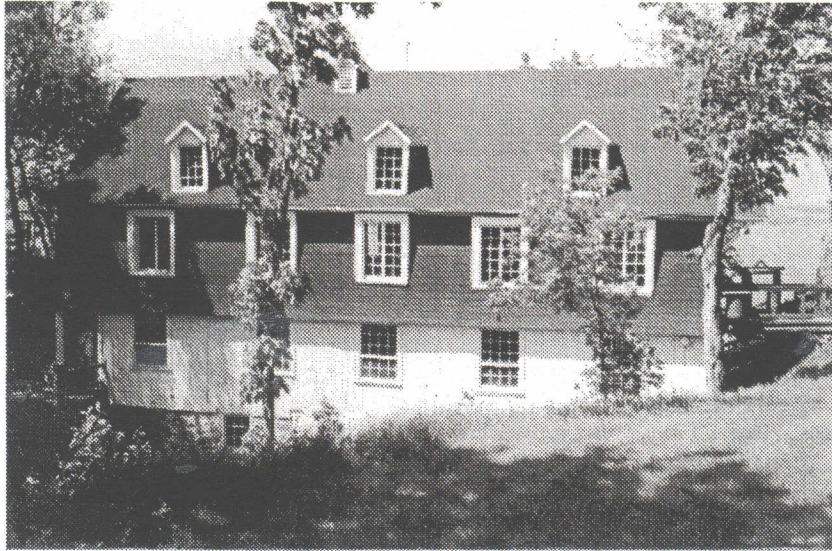
Le 7 septembre 1735, Pierre constate que son métier de caboteur et de

⁴⁷ Vente par Pierre Drapeau à Pierre Guenet, 12 janvier 1722. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

⁴⁸ Vente d'un charroi nommé le *St Laurens* par Guillaume Gaillard à Pierre Drapeau et André Lacroix, habitants de la Durantaye, 23 septembre 1721. Greffe de J.-E. Dubreuil, ANQ,Q.

⁴⁹ Obligation de Pierre Drapeau, de la Durantaye, à Jacques Gourdeau, négociant, de la ville de Québec, 5 juillet 1732. Greffe de N. Boisseau, ANQ,Q.

navigateur est rentable. Il se fait construire un autre charroi chez Jean Badiaux, maître charpentier de navire de la ville de Québec. On ne sait ce qui arriva au charroi appelé *St-Laurent*: trop petit? en mauvais état? vendu à un autre navigateur? Il commande un nouveau bateau de 20 tonneaux, nommé le *St-Michel*. Il en prendra livraison au cours de l'année 1736. Le prix du bateau est fixé à 140 livres 22 sols 6 deniers et dix cordes de bois de chauffage. Il s'oblige à régler en trois paiements étalés jusqu'à la *St-Michel* de 1739⁵⁰.



Moulin de Beaumont⁵¹

2- Pierre établit son port d'attache à Québec

En 1737, Pierre vend la moitié du *St-Michel* à Jean Roudier⁵², navigateur de Québec, habitant la rue St-Vallier, au prix de 400 livres payables en argent et en marchandises. L'autre moitié de bateau a été vendue pour 350 livres à Louis Terrien⁵³ également navigateur de la ville de Québec. Le contrat spécifie que c'est un bâtiment du port d'environ 12 cordes de bois, capacité de ce charroi

⁵⁰ Obligation de Pierre Drapeau, caboteur, au profit de la succession de Louis Badeau, maître charpentier de navire, 1er avril 1737. Greffe de C.-H. Dulaurent, ANQ,Q.

⁵¹ N.B. À l'arrière du moulin de Beaumont, un escalier descend la chute à Mailloux et mène aux battures du fleuve, près des ruines du moulin Péan, moulin de la seigneurie de La Durantaye qui a tourné de 1744 à 1889.

⁵² Vente de la moitié d'un bateau par Pierre Drapeau, navigateur, à Jean Roudier, navigateur, de la ville de Québec, rue St-Vallier, 18 juillet 1737. Greffe de J. de Latour, ANQ,Q.

⁵³ Marché de vente de la moitié d'un bâtiment de port par Pierre Drapeau à Terrien, 9 avril 1737. Greffe de F. Rageot de Beurivage, ANQ,Q.

transportant du bois de chauffage aux habitants de Québec.

Surgiront des différends entre Pierre Drapeau, Louis Terrien et les héritiers de Louis Badeau. On porte la cause à la cour de l'Amirauté. Louis Terrien et Pierre Drapeau après de longues négociations en arrivent à des ententes qui obligeront Pierre Drapeau à vendre des biens pour s'acquitter des dettes contractées à cause du *St-Michel*⁵⁴.

Il vend d'abord une partie de son domaine à un voisin qui veut agrandir ses terres. Le 16 juillet 1737, le capitaine de milice Louis-Marie Fortin lui achète un demi arpent de terre pour la somme de 300 livres cinq francs. Il se séparera de son domaine en faveur de Louis Terrien.

Le 21 avril 1738⁵⁵, Pierre Drapeau et Louis Terrien s'échangent leur résidence et leur emplacement. Pierre cède à Louis Terrien "une terre et habitation et bâtiments dessus construits, contenant deux arpents et demi et trente pieds de front sur quarante de profondeur" à St-Michel, seigneurie de la Durantaye. De son côté, Pierre prend possession "d'un emplacement et maison dessus construite rue St-Vallier à Québec de cinquante pieds de front sur soixante de profondeur qui appartient audit Terrien".

Pierre reçoit de Terrien en échange un "petit bâtiment du port d'environ vingt tonneaux avec les agrès et appareils" ainsi que la somme de 250 livres, car la valeur cédée par Pierre surpasse ce qu'il reçoit de Terrien. Pierre n'abandonne pas le transport fluvial, mais son port d'attache devient Québec au lieu de St-Michel de Bellechasse.

Les transactions ne finissent pas avec Pierre. Le 1er mai 1740⁵⁶, on apprend qu'il vend sa maison et son emplacement de la rue St-Vallier à Québec et qu'il s'établit au lieu dit la Petite Rivière St-Charles à Québec. Il a vendu sa propriété 600 livres à Louis Beaulieu et à Joseph Chalifour, deux charpentiers de navire. L'emplacement de la rue St-Vallier était peut-être propice à la construction de bateaux.

V- Divers événements pour Pierre à partir de 1741

1- Décès de Marie-Anne Lacroix, son épouse

Au registre de l'Hôtel-Dieu de Québec, on retrouve le décès de Marie-

⁵⁴ *Transaction entre Pierre Drapeau et Louis Terrien, navigateur de Québec, 14 octobre 1737. Greffe de G. Boucault de Godefus, ANQ,Q.*

⁵⁵ *Échange d'emplacement entre Louis Terrien et Marguerite Corrivaux, son épouse, et Pierre Drapeau et Marianne Lacroix son épouse, 21 avril 1738. Greffe de J. de Latour, ANQ,Q.*

⁵⁶ *Vente d'une maison par Pierre Drapeau et Marianne Lacroix à Louis Beaulieu et Joseph Chalifour, 1 mai 1740. Greffe de J. de Latour, ANQ,Q.*

Anne Lacroix, épouse de Pierre Drapeau. A-t-elle été hospitalisée longtemps? Quelle fut la cause de son décès? L'acte ne le révèle pas; il est écrit qu'elle décède le 31 octobre 1741 et que sa sépulture a lieu le lendemain dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. Elle est dite âgée de 46 ans. Pierre était âgé de 60 ans.

À la maison, il y avait encore au moins six enfants âgés entre 8 et 17 ans. Certains avaient quitté la maison. Pierre se voit contraint de se séparer de l'un ou l'autre enfant. Par contrat, il passera des engagements au nom et pour ses enfants chez des particuliers. (Nous transcrivons l'un des contrats d'engagement afin de voir la mentalité de l'époque.)

2- Engagement de son fils Antoine par François Lessard

"Par devant le notaire royal (Jacques-Nicolas Pinguet de Vaucour) en la Prévôté de Québec résidans soussignés et témoins cy bas nommés fut présent Pierre Drapeau demeurant en cette ville, lequel a volontairement engagé par les présentes Antoine Drapeau son fils âgé de dix ans ou environ pour neuf années entières et consécutives à compter de ce jour à François Lessard habitant demeurant à la Petite Rivière St-Charles à ce présent et acceptant qui a pris en retenu ledit Antoine Drapeau à son service pendant lesdites neuf années durant lesquelles ledit Drapeau père promet faire rester ledit Antoine son fils chez ledit François Lessard en cas de fuite de la part dudit Drapeau fils le chercher et faire chercher et le ramener audit Lessard pour finir le terme qu'il aura à faire pour lors.

"Les engagements de la part dudit Drapeau fils à la charge par ledit Lessard de le nourrir, coucher, chauffer et entretenir tant en santé qu'en maladie pendant le terme présent engagement et suivant la condition et enfin de luy fournir deux chemises de toile de brin, une cravatte, une paire de soullier avec une paire de bas de sieur Mexam, un chapeau de leine et une ceinture de callemand, un capot vert et une culotte de mazamet ou de pinchina à la volonté dudit Drapeau fils, le tout neuf et de luy laisser emporter les vieilles hardes et linges qu'il aura pour lors à son usage..."⁵⁷

C'est le 16 mars 1742 que les deux parties Pierre Drapeau et François Lessard s'obligent pour Antoine devant le notaire et deux témoins. Antoine n'avait pas de choix... Tout était prévu.

Le 28 octobre 1746⁵⁸, Pierre procédera à l'engagement de son fils Jean-Baptiste et de sa fille Marie-Anne pour une année entière à un dénommé Jean Mathieu de l'Ange-Gardien. Jean-Baptiste a 19 ans et Marie-Anne a 12 ans. Les conditions d'engagement ressemblent à celles d'Antoine, sauf que pour Jean-Baptiste, une somme de 80 livres en

⁵⁷ *Engagement de Antoine Drapeau à François Lessard, 16 mars 1742. Greffe de J.-N. Pinguet de Vaucour, ANQ,Q.*

⁵⁸ *Engagement pour Jean-Baptiste Drapeau et Jean Mathieu, 28 octobre 1746. Greffe de P. Huot, ANQ,Q.*

argent est prévue en salaire en plus des conditions de vie et des vêtements. Jean-Baptiste est déjà une jeunesse, alors les travaux qu'il exécutera exigeront une force physique que son père évalue en argent... Pierre est dit habitant de St-Nicolas à ce contrat.

Notons un petit détail au moment de cet engagement: pour la première fois, Pierre appose une croix comme marque au bas d'un contrat notarié. Pierre a toujours déclaré ne savoir signer ni écrire dans toutes les transactions qu'il a réalisées.

3- Pierre, habitant de St-Nicolas

Vers 1744, Pierre quitte Québec et vient s'établir dans la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Nicolas. Pourquoi quitte-t-il Québec? Aucun document n'explique ce changement de vie: de navigateur, il redevient agriculteur. On ne retrouve pas l'acte de vente de son dernier emplacement en la ville de Québec. Âgé de plus de 60 ans, il a peut-être songé à la retraite, mais il demeurera actif.

"Au printemps de 1745, les héritiers (du seigneur) Charest obligent les censitaires de Lauzon à donner (leur) titre des biens qu'ils possédaient dans la seigneurie (de Lauzon)".⁵⁹ Ce document, conservé au greffe du notaire Jean-Claude Panet, situe Pierre Drapeau sur une terre au troisième rang de la seigneurie de Lauzon, paroisse St-Nicolas. S'il est recensé au printemps 1745, on peut croire qu'il y était déjà établi en 1744. Le seigneur Charest lui a concédé une terre, ce que révèle l'acte de cession de cette terre à son fils Jacques en 1749.

Le 31 juillet 1747, il marie sa fille Marie-Madeleine à Guillaume Genest de la paroisse St-Antoine de Tilly. Ils ont passé un contrat de mariage le 29 juillet précédent⁶⁰.

4- Pierre convole en secondes noces et établit ses fils

Le 20 octobre 1748, il passe un contrat de mariage avec Catherine Pollet, veuve de François Marchand. Les témoins de l'époux sont Guillaume Genest, son gendre, sa fille Marie-Madeleine et son fils Jean-Baptiste. Rien de spécial à signaler à ce contrat de mariage passé selon la coutume de l'époque, sauf que Catherine Pollet apporte à la communauté "une vache mère estimée à la somme de 50 livres"⁶¹. Le mariage sera célébré le lendemain en la paroisse St-Antoine de Tilly.

⁵⁹ J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Lévis, 1984, vol. 2, p. 186.

⁶⁰ *Contrat de mariage entre Guillaume Genest et Marie-Madeleine Drapeau*, 29 juillet 1747. Greffe de J.-B. Choret, ANQ,Q.

⁶¹ *Contrat de mariage entre Pierre Drapeau de St-Nicolas et Catherine Pollet de St-Antoine de Pade*, 20 octobre 1748. Greffe de J.-B. Choret, ANQ,Q.

Comme il arrivait fréquemment en ce temps-là, les parents voyaient à établir le plus possible le plus grand nombre de leurs fils. Divers contrats révèlent cette préoccupation de Pierre. Celui-ci et son épouse Catherine ayant obtenu du seigneur Charest une terre dans la seigneurie de Lauzon; ils la céderont à Jacques leur fils et beau-fils le 22 juillet 1749 en autant que celui-ci leur verse une rente de trente livres annuellement.⁶² Jacques, célibataire à ce moment, se mariera en janvier 1751.

Le 5 février 1752, Pierre aide son fils Jean-Baptiste à acquérir une terre voisine de celle de son frère Jacques. Lors de cet achat, Jean-Baptiste agit au nom de son père auprès du propriétaire de la terre, Antoine Civadier⁶³. Pierre a déjà 70 ans, il achètera cette terre pour son fils qu'il veut établir avant son mariage fixé au 31 mars suivant.

5- Décès de Pierre et de Catherine en avril 1754

Le 20 avril 1754, "par moy prêtre soussigné missionnaire de la paroisse St-Nicolas a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées Pierre Drapeau âgé de soixante et quinze ans (il en avait 72) après avoir été confessé et reçu le Saint Viatique n'ayant point reçu le sacrement d'extrême-onction pour avoir trop longtemps tardé à me venir chercher". Et c'est signé J. Desrochers.

Le 26 avril suivant décède Catherine Pollet, deuxième épouse de Pierre. Elle avait 55 ans et fut inhumée à St-Nicolas.

À la maison, il ne reste que trois enfants: Marie-Joseph, majeure de 30 ans; Marie-Anne, mineure de 20 ans et Antoine, âgé de 23 ans. Les deux filles se marieront quelques années plus tard; quant à Antoine, un contrat d'engagement en qualité de voyageur ou coureur de bois relate les dernières traces recueillies à son sujet.

C'est le 28 juin 1756 qu'Antoine s'engage comme voyageur pour Jean-Baptiste Testard, sieur de Montigny, lieutenant d'infanterie. De Ville-Marie, il devra partir dans un canot chargé de marchandises, conduire ledit sieur de Montigny jusqu'au poste des Myamis, y hiverner et revenir en 1757 dans un canot chargé de pelleteries. Il devra voir au transport des vivres et outils nécessaires à pareil voyage; il devra chasser, pêcher et bûcher et obéir audit sieur et le servir fidèlement. Au retour à Montréal, il recevra trois cents

⁶² Vente de terre à la côte de Lauzon par Pierre Drapeau et Marie-Catherine Pollet à Jacques Drapeau, 22 juillet 1749. Greffe de Jean-Baptiste Choret, ANQ,Q.

⁶³ Vente de terre par Antoine Civadier à Jean-Baptiste Drapeau agissant pour son père Pierre Drapeau de St-Nicolas, 5 février 1752. Greffe de J.-A Saillant de Collégien, ANQ,Q. (2 contrats à ce sujet le même jour).

VI- La lignée de Pierre-François Drapeau - Marie-Anne Lacroix**Antoine Drapeau****Charlotte Joly**Mariage: Ste-Famille, île d'Orléans
20 août 1669**Pierre-François Drapeau****Marie-Anne Lacroix**Mariage St-Étienne de Beaumont
10 novembre 1710**Pierre Drapeau****Dorothée Hains**

Mariage:

N.-D. Québec
23 avril 1742**Jean-Baptiste Drapeau****Marie-Rose Ferland**

Mariage:

St-Pierre, I. Orléans
31 janvier 1752**Jacques-P. Drapeau****Madeleine Bourassa**

Mariage:

St-Nicolas
25 janvier 1751

**Pierre Drapeau dit le Jeune (1690-1756)
et
Marie-Anne Lisse (1695-1765?)**

I- 1690-1713: enfance et mariage de Pierre

1- Enfance à Vincennes

Pierre, onzième enfant d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, est baptisé le 9 avril 1690 en la paroisse St-Joseph de Lauzon par le curé Philippe Boucher. Le parrain est Pierre Blanchet et la marraine est Perrine Samson. On ne mentionne pas le jour de naissance, mais on baptisait peu de temps après la naissance.

Il est le petit dernier de la famille; ses sept frères et soeurs survivants l'ont probablement gâté. On l'a initié lui aussi assez jeune aux travaux de défrichement de la terre en ce pays de colonisation. Il vivra presque toute sa vie sur la terre de Vincennes, succédant à son père. Le seul acte notarié retrouvé avant son mariage concerne l'emprunt fait conjointement avec son frère Pierre "Lesné" (l'aîné) pour la chasse qu'ils veulent faire à l'hiver 1712-1713.⁶⁶

Pierre fut surnommé le Jeune, car un frère aîné porte déjà ce nom de Pierre. Ce frère est nommé Pierre-François dans des actes notariés pour le distinguer de Pierre le Jeune. On trouve étrange de donner le même nom à deux enfants dans la même famille. Le parrain Pierre Blanchet voulait-il donner son nom à son filleul?

2- Son mariage avec Marie-Anne Lisse

Pierre a choisi son épouse parmi les proches voisins. Marie-Anne Lisse est la fille de Zacharie Lisse, l'un des cinq premiers colons et habitants de Vincennes avec Antoine Drapeau. Les Lisse et les Drapeau occupaient des terres proches l'une de l'autre.

Le 16 octobre 1713 en l'église Saint-Étienne de Beaumont, Pierre a uni sa vie à celle de Marie-Anne Lisse. Il est âgé de 23 ans et Marie-Anne en a 18.

"Aujourd'hui (...) après la publication d'un ban de mariage fait hier à la messe paroissiale les parties ayant obtenu de sa Grandeur dispense des deux autres d'entre Pierre Drapeau fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly ses père et mère d'une part et Marie Lisse fille de défunt Zacarie Lisse et d'Isabete Marandas ses père et mère d'autre part de la paroisse St-Étienne de Beaumont, ne s'étant

⁶⁶ Obligation de Pierre-François Drapeau et Pierre Drapeau, son frère, à Florent de Lacetière, notaire, 21 novembre 1712. Greffe de Pierre Rivet dit Cavelier, Archives nationales du Québec, Québec.

découvert aucun empêchement légitime: je soussigné prêtre récollet faisant les fonctions curiales dans la dite paroisse, ay pris leur mutuel consentement par paroles de présent et leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre Mère Ste-Église en présence de Pierre Nolet, d'Antoine Drapeau père de l'époux et de Jacques Guay témoins qui ont déclaré ne savoir ni écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance. Frère Pierre LePoyvre."

Le document révèle qu'ils se sont mariés un lundi, selon une coutume de l'époque. Sa Grandeur, soit Mgr de St-Vallier, deuxième évêque de Québec, les dispensa de la publication de deux bans. On note aussi le décès du père de Marie-Anne au moment du mariage. Le récollet Pierre LePoyvre fut missionnaire à Beaumont d'abord en 1697-1698 et ensuite du 19 septembre 1711 au 19 octobre 1713. Il quitta la paroisse quelques jours après le mariage de Pierre et de Marie-Anne. Il fut le dernier missionnaire de Beaumont, car la paroisse fut érigée canoniquement à ce moment.⁶⁷

On ne retrouve pas le contrat de mariage de Pierre et de Marie-Anne. En ont-ils fait un? Est-il perdu? Il n'y a pas de trace à ce sujet.

3- Qui est Marie-Anne Lisse?

Marie-Anne est la onzième et avant-dernière enfant de Zacharie Lisse et de Élizabéth Maranda. Elle naît le 3 mars 1695 et est baptisée le même jour à la paroisse St-Joseph de Lauzon.

Son père s'établit dans la seigneurie de Vincennes en 1672, l'année où cette seigneurie fut concédée à François Bissot de la Rivière par l'intendant Talon. Au recensement de 1681, Zacharie a 34 ans et Élizabéth 26 ans et ils ont quatre arpents de terre en valeur et deux bêtes à cornes.⁶⁸ Leur situation ressemble à celle des parents de Pierre. Ce sont des défricheurs, des colonisateurs du début de la Nouvelle-France.

Le nom de Marie-Anne Lisse s'écrit de diverses façons dans les actes notariés où elle est impliquée. Parfois on la nomme Marie-Anne Zacarie, d'autres fois Marie Carie ou encore Marie Acarie ou Accary, rarement Marie-Anne Lisse. Un contrat de 1758 indique Marie Acarrie Lis.⁶⁹ On devine que ces noms lui viennent du prénom de son père: on devait dire Marie-Anne, la fille à Zacharie. Jacques, son seul frère, abandonnera le nom de Lisse, adoptant plus tard celui de Gourdeau.

⁶⁷ Almanach de l'action sociale catholique, 18e année, (1934), 66-67.

⁶⁸ Léon Roy, *Les premiers colons de la Rive-Sud du Saint-Laurent de Berthier à Saint-Nicolas 1636-1738*, Société d'histoire régionale de Lévis, (1984), 11.

⁶⁹ *Vente de terre par Louis Audet dit Lapointe à Claude Girard*, 2 mars 1758. Greffe de Claude Louet, ANQ,Q.

II- Pierre devient l'unique propriétaire du domaine de Vincennes

1- Il reçoit en donation une partie de la terre de Vincennes

Le 29 juillet 1715, dans la maison de Pierre-François, habitant de La Durantaye (aujourd'hui St-Michel de Bellechasse), Antoine et Charlotte donnent pour la troisième fois une partie de leur terre à un troisième enfant, Pierre le Jeune et à son épouse Marie Accary. La donation consiste en la moitié de la terre soit un arpent et demi. Ils reçoivent en même temps deux boeufs et la "charue garnie".

En retour, Pierre s'engage à fournir à ses parents 25 minots de blé froment, à les loger en leur particulier, à leur donner deux cochons sur quatre à naître, à fournir le bois de chauffage, à semer deux minots de blé froment, à leur réserver une vache, à leur fournir un boisseau de sel par année, à leur donner de l'anguille pour leur hivernement s'il en pêche, à faire dire 25 messes basses au décès des deux et à les faire enterrer. Si l'un des parents décède, on prévoit diminuer les obligations.

Le contrat prévoit qu'au cas où il y a mésentente entre les deux couples, la donation sera nulle. Il faut croire que l'entente a été bonne, car Antoine décédera dans sa maison en 1717. Par cette donation, Antoine et Charlotte assuraient leurs "vieux jours" et établissaient leur fils sur une terre déjà mise en valeur. Établir un ou plusieurs fils était un objectif recherché par les parents.

2- Ses frères lui vendent leurs droits d'héritage

Ce même 29 juillet 1715, en après-midi, ses frères Jean-Baptiste et Pierre-François "ont reconnu et confessé avoir vendu, cédé, quitté et délaissé (...) toutes pretancions qu'ils peuvent et pourront avoir et prétendre dans les biens mobiliers et immobiliers après la mort de Anthoine Drapeau et Charlotte Joly leur père et mère"⁷⁰.

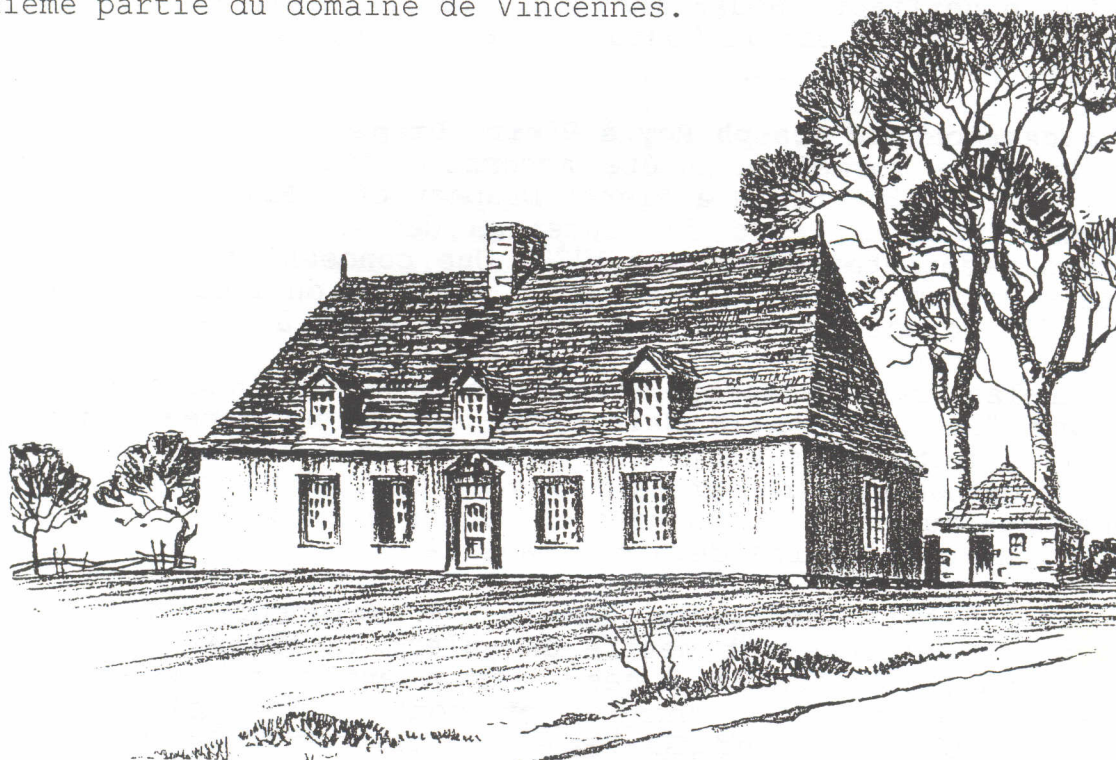
Par cet acte, les deux frères renonçaient en faveur de leur frère cadet Pierre aux droits d'héritage qu'ils avaient sur la terre de leurs parents à Vincennes. Ils cédaient leurs droits en retour d'une somme d'argent. Pierre-François remettra sur-le-champ la somme de 40 livres. Jean-Baptiste promet rendre la somme de 50 livres⁷¹ d'ici deux ans. Perrine Lacroix, la femme de Jean-Baptiste, ne remettra la somme de 50 livres que le 19 juillet 1723, après le décès de son époux. On connaît la grande pauvreté de Jean-Baptiste et de Perrine; Jean-Baptiste n'a pu acquitter sa dette de son vivant.

Les deux frères imposent une dernière obligation à leur frère cadet: ils l'obligent à "faire dire dix messes pour le repos de l'âme de leur père et mère après leur décès ainsi sont convenus ledit

⁷⁰ Vente par J. Bte Drapeau et Pierre Drapeau à Pierre Drapeau, 29 juillet 1715. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.

⁷¹ N.B. Deux livres équivalent environ à une journée d'ouvrage.

acquéreur et les dits vendeurs." Ainsi Pierre prend possession d'une deuxième partie du domaine de Vincennes.



Le maison de Vincennes

3- Ses neveux et nièces lui vendent leurs droits d'héritage

Les enfants des défunts Jean Drapeau et Marie-Ursule Bolduc sont devenus héritiers du quart de la terre de Vincennes au décès de leurs parents, selon la Coutume de Paris qui régit les successions à l'époque. Les enfants de Jean et de Marie-Ursule demeurent à l'île Jésus depuis nombre d'années. Ils ont peu d'intérêt dans la terre de Vincennes "encore indivise jusqu'à ce jour".

Le 4 juillet 1732, en la Prévôté de Québec, les héritiers du quart de la terre de Vincennes sont réunis avec leur oncle Pierre pour abandonner et vendre les droits qu'ils possèdent sur cette terre. L'oncle Pierre se porte acquéreur de la partie de terre pour la somme de 70 livres, que "ledit acquéreur a présentement payé comptant audits vendeurs".⁷²

Par la donation de 1715 et par l'abandon des autres héritiers en 1715 et 1732 de leur droit sur la terre de Vincennes, Pierre Drapeau et Marie-Anne Lisse deviennent effectivement les uniques propriétaires de la terre qui a appartenu à Antoine Drapeau et Charlotte Joly. Pierre a reconstitué le patrimoine familial en rachetant les parts

⁷² Vente des héritiers Drapeau à Pierre Drapeau leur oncle, 4 juillet 1732. Greffe de Jean-Claude Louet, ANQ,Q.

d'héritage détenues par ses frères et leurs héritiers. Ces rachats de droits d'héritage nous montrent le partage égalitaire d'une succession défini par la Coutume de Paris. Les diverses transactions ont duré près de 15 ans.

4- Concession par Joseph Roy à Pierre Drapeau

Une dernière formalité a été accomplie afin d'accorder tous les titres sur ladite terre à Pierre Drapeau et à Marie-Anne Lisse. Ils demeurent sur la terre de Vincennes depuis 1713 et ils sont les uniques propriétaires depuis 1732. Une concession officielle de la terre à Pierre et Marie-Anne par le seigneur du lieu fut faite le 12 août 1750 devant le notaire Jean-Claude Panet à Québec.

Ce jour-là, Pierre s'engage envers Joseph Roy, seigneur de Vincennes, à payer "le jour de la Saint-Rémi de chaque année (soit le 1er octobre), six livres de rentes et trois sols de cens et le onzième poisson qui se prendra sur la devanture de ladite concession (dans le fleuve St-Laurent)"⁷³. Les cens et rentes étaient des redevances que les colons-censitaires devaient payer à leur seigneur.

De plus Pierre contracte envers le seigneur les obligations suivantes: défricher et mettre en valeur la terre, y tenir feu et lieu, donner du découvert à ses voisins, entretenir sur et au-devant de sa concession les chemins et ponts jugés nécessaires pour l'utilité publique, souffrir les égouts des terres (voisines), porter les grains à moudre au moulin de la seigneurie et payer le droit de mouturage soit le 14e minot, réserver au seigneur tout le bois de chêne propre à la construction de vaisseau, céder au seigneur tous les bois nécessaires pour les bâtiments du manoir seigneurial et du moulin et fournir au seigneur une copie de l'acte notarié. Pierre s'engage déclarant "ne savoir écrire ny signer".

III- Faits et gestes dans la vie de Pierre et de Marie-Anne

1- Claude-Joseph Roy, seigneur de Vincennes

Un seigneur devait concéder des terres. Le roi par le gouverneur ou l'intendant céda à un notable une vaste étendue de terre avec l'obligation pour celui-ci de recruter des colons et leur donner des terres. Les colons doivent "y tenir feu et lieu", soit l'habiter. Pour coloniser la Nouvelle-France, on transposa le vieux modèle féodal de France, où les nobles, grands propriétaires terriens, avaient des serfs pour exploiter leur terre. Ici les seigneurs n'appartenaient pas à la noblesse et de plus les colons devenaient propriétaires de leur terre, contre des redevances.

Le seigneur "Claude-Joseph Roy, né en août 1692 du mariage de Guillaume Le Roy et d'Angélique Bazin, fut cultivateur, puis commerçant. Il acheta les bateaux *Marie-Jeanne* et *Saint-Joseph* et les

⁷³ Concession par Joseph Roy, seigneur de Montapeine (Vincennes), à Pierre Drapeau, 12 août 1750. Greffe de Jean-Claude Panet, ANQ,Q.

envoya chargés de marchandises sur la côte du Labrador à chaque année. Ces expéditions lui rapportèrent de gros profits.

Il acheta la seigneurie de Vincennes le 19 août 1749 pour le prix de 5,600 livres. Par après, il acheta le fief de Vitré situé en arrière de ses terres. Il s'occupa de coloniser ses deux beaux domaines et y concéda bon nombre de terres. Il était un ami véritable et intelligent de la colonisation. Il suivait les colons qu'il établissait sur ses terres (...) leur procurant conseils, encouragement et souvent aide pécuniaire. Il décéda à Beaumont le 26 avril 1756."⁷⁴

En 1733, le précédent seigneur de Vincennes avait permis à Claude-Joseph Roy, à ce moment cultivateur et capitaine de milice de la côte de Beaumont, de bâtir un moulin banal, où les colons devaient faire moudre leurs grains. Ce vieux moulin fut construit sur la rivière St-Claude, qui se précipite dans le St-Laurent en formant une chute très pittoresque de près de 150 pieds.⁷⁵



Le moulin de Vincennes à Beaumont

2- Enfants de Pierre et de Marie-Anne

Ils auront 14 enfants: cinq garçons et neuf filles. Tous naîtront et seront baptisés à Beaumont. Six enfants (mis en italique) mourront en bas âge; la mortalité infantile était très élevée en ce temps-là. Imaginons le désarroi des parents de perdre tant d'enfants: joie et peine se mêlant aux naissances et sépultures. Michel naît et est

⁷⁴ Pierre-Georges Roy, *À travers l'histoire de Beaumont*, Lévis, (1942), 186-187.

⁷⁵ N.B. Ce moulin fut détruit par le feu en 1949. On peut voir ses ruines en accédant au Camping Vincennes.

baptisé le 3 janvier 1714; Jean-Baptiste naît et est baptisé le 14 septembre 1718; Marie-Louise naît le 30 mai 1720 et est baptisée le lendemain, elle sera inhumée le 2 août 1742.

Angélique naît et est baptisée le 12 février 1722, elle épousera Louis Audet dit Lapointe le 18 juin 1741 à Beaumont; Pierre-Antoine naît et est baptisé le 29 février 1724; Marie-Charlotte naît le 4 février 1726 et est baptisée le lendemain, elle épousera Pierre Guenet le 23 avril 1748 à Beaumont; Étienne naît le 12 février 1728, baptisé le lendemain, décédera le 18 août de la même année. Marie-Françoise naît et est baptisée le 3 octobre 1729 et sera inhumée le 26 juin 1730 à Beaumont; Madeleine est baptisée en 1730; Élisabeth est baptisée le 26 avril 1731, Madeleine et Élisabeth seront inhumées le même jour, le 12 août 1733; Claude est baptisé le 5 septembre 1733, il épouse Thérèse Côté en 1762; Marie-Élisabeth sera baptisée le 12 mai 1735 et épousera le 16 août 1755 Louis Gosselin à Beaumont; Geneviève dont on ne retrace pas l'acte de baptême épousera Joseph Caumartin le 9 juillet 1753 à Québec. À son contrat de mariage⁷⁶, Geneviève est âgée de 23 ans, elle serait née en 1730, elle est peut-être jumelle de Madeleine? Enfin Judith est baptisée le 17 avril 1737 et sera inhumée un mois plus tard le 17 mai à Beaumont.

3- Transaction bénéfique pour Pierre et Marie-Anne en 1717

Le 17 octobre 1717⁷⁷, Marie-Anne Lisse et Pierre Drapeau ainsi que Jeanne Lisse, soeur de Marie-Anne et son époux Michel Lemolleur vendent leurs droits d'héritage sur les deux terres ayant appartenu à Zacharie Lisse, père de Marie-Anne et de Jeanne, décédé à Beaumont en 1710. Ils vendent ces droits à Jacques Lisse, le frère de ces dernières; la vente aura plein effet au moment de la mort de leur mère Élisabeth Maranda.

Ces deux terres sont dans la seigneurie de Vincennes, sises en bordure du Saint-Laurent non loin de celle de Pierre et de Marie-Anne. L'une a trois arpents sur quarante et l'autre quatre arpents sur quarante. Jeanne et Michel Lemolleur reçoivent 250 livres, tandis que Marie-Anne et Pierre recevront 600 livres, somme importante pour l'époque. La différence entre les deux vient de ce que Jeanne avait reçu une avance d'héritage.

4- Décès des parents de Pierre en 1717 et en 1718

Pierre perd son père au mois d'août 1717; il fut inhumé dans le cimetière de Beaumont le 23 août. Même s'il n'apparaît pas comme

⁷⁶ *Contrat de mariage entre Joseph Caumartin, charpentier (...) et Geneviève Drapeau fille mineure de feu Pierre Drapeau et de feu Marie Acarie de la paroisse de Beaumont, 8 juillet 1753. Greffe de Gilbert Boucault de Godefus, ANQ,Q.*

⁷⁷ *Vente de droits successifs immobiliers par Michel Lemolleur et Jeanne Lisse, son épouse, et Pierre Drapeau et Marie Lisse, son épouse, à Jacques Lisse, 17 octobre 1717. Greffe de René Gaschet, ANQ,Q.*

témoin au jour de l'inhumation, Pierre a dû être présent à ces funérailles, car il vivait dans la même maison. Antoine a vécu 40 ans sur sa terre de Vincennes.

Sa mère quitta peu après Vincennes pour aller demeurer à Québec chez sa fille Marie-Charlotte, qui la prit sous sa charge. En février 1718, au moment de faire une donation de biens à sa fille et à son gendre Clément Lesieur, elle est dite malade et alitée. Lors de cette donation, elle énumère ce que son fils Pierre lui doit: 50 livres qu'elle lui a prêtées; "24 gerbes de froment que ledit Drapeau lui doit depuis deux ans"; la primeur de minots de blé et la primeur de douze minots et demi de pois à ensemençer cette année et qu'il doit vendre au profit de sa mère.

Charlotte fait don de ces biens à sa fille Marie-Charlotte et à son gendre Clément Lesieur pour les "bons soins qu'ils ont eus"⁷⁸ envers elle. Charlotte décédera le premier décembre 1718 et sera inhumée le lendemain dans le cimetière de Québec.

5- Des chicanes de chemin à Vincennes

"L'an mil sept cent vingt-neuf le huitième jour du mois de juillet, nous Paul Denis de St-Simon, écuyer conseiller du Roy au Conseil supérieur de ce pays"⁷⁹ avons rassemblé les habitants de la paroisse. Ainsi commence le procès-verbal de la visite du grand-voyer ou chef-cantonnier au sujet du nouveau chemin de Vincennes. Il vient constater l'état du chemin et recevoir la déclaration de ceux qui y ont déjà travaillé. Le grand-voyer visite les lieux afin de savoir lequel de l'ancien ou du nouveau chemin est "le plus utile pour le bien public et la commodité tant de la paroisse que des passants".

La majorité des habitants des seigneuries de Beaumont et de Vincennes, dont Pierre Drapeau, ont déclaré que l'ancien chemin devait subsister, car "plus utile, plus beau et qu'il fallait moins de dépense pour l'entretenir." Par après il est consigné le temps donné par chaque habitant pour la construction du nouveau chemin. Pierre Drapeau, même s'opposant à la construction du nouveau chemin, y a contribué par un jour et demi de travail.

Le procès-verbal ne donne pas la décision du grand-voyer; il a probablement suivi l'avis de la majorité. Trente-cinq habitants favorisent l'ancien chemin et treize veulent le nouveau. Imaginons les vives discussions et les divers intérêts en jeu autour de ce problème de communication. Le fleuve était la grande voie pour le transport, mais la route devenait de plus en plus utile. Chaque colon, comme censitaire, se devait de voir à la construction et à l'entretien du bout de chemin passant devant ses terres.

⁷⁸ *Donation de Charlotte Joly, veuve Antoine Drapeau, à Clément Lesieur, 16 février 1718. Greffe de J.-Étienne Dubreuil, ANQ,Q.*

⁷⁹ Pierre-Georges Roy, *Le sieur de Vincennes*, (1919) 241-243.

IV- Transactions immobilières faites par Pierre et ses fils

1- 1742, Pierre dans la seigneurie de Livaudière

Diverses concessions et transactions de terres nous laissent voir que les enfants de Pierre et de Marie-Anne chercheront à s'établir non loin de leurs parents. Ceux-ci déjà assez bien installés ont participé à l'établissement de leurs fils et de leurs gendres.

Leur fils Jean-Baptiste reçoit en concession une terre de trois arpents de front sur 40 de profondeur dans la seigneurie de Lauzon le 18 octobre 1743⁸⁰, puis une autre concession en la seigneurie de La Martinière. Le 1er octobre 1744⁸¹, Claude-Antoine Bermen, seigneur de Lamartinière, concède des terres aux trois frères Drapeau. Antoine, Étienne-Claude et Jean-Baptiste, fils de Pierre, reçoivent chacun une terre de trois arpents sur 40 arpents bornée par devant par la rivière Boyer. Les trois frères sont voisins l'un de l'autre; de plus Étienne-Claude a son beau-frère Jean Côté comme voisin⁸².

Le 26 juillet 1748⁸³, Pierre, le père, reçoit la concession d'une terre qu'il occupait "depuis six ans ou environ". Elle a trois arpents sur 40 et est située dans la seigneurie de Livaudière dont le seigneur est Michel-Jean-Hugues Péan, "l'être le plus méprisable de la bande de voleurs de la fin du régime français" qui "pour arriver à ses fins, n'hésita pas à jeter sa femme (la belle Angélique de Méloizes) dans les bras de son ami Bigot"⁸⁴. Cette terre est voisine par les bouts de celle de son gendre Louis Audet dit Lapointe, marié à sa fille Angélique.

Le 12 août suivant, lui et "Marie-Anne Zacarie sa femme" vendront cette terre "au sieur Joseph Mercier habitant de Berthier" au "prix et somme de six cens livres et un veaux de lannée".⁸⁵ Ils attestent avoir reçu dès avant la passation du contrat ladite somme ainsi que le veau. Pierre voyait dans cette vente une occasion de faire un

⁸⁰ Concession par monsieur Charest à Jean Baptiste Drapeau, 18 octobre 1743, Greffe de Charles Pinguet, ANQ,Q.

⁸¹ 3 contrats: Concession par Monsieur de Lamartinière à Étienne-Claude, à Antoine, à Jean Drapeau, 1 octobre 1744, Greffe de Charles Pinguet, ANQ,Q.

⁸² Vente de terre par Claude Drapeau et Thérèse Côté, 5 juillet 1764. Greffe de Joseph Fortier, ANQ,Q.

⁸³ Concession de Michel-Jean-Hugues Péan sieur de Livaudière à Pierre Drapeau, 26 juillet 1748. Greffe de Claude Barolet, ANQ,Q.

⁸⁴ Pierre-Georges Roy, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, Lévis (1950), 113.

⁸⁵ Vente de Pierre Drapeau et Marie-Anne Zacarie son épouse à Joseph Mercier, 12 août 1748. Greffe de Pierre-François Rousselot, ANQ,Q.

profit intéressant qui lui permettait probablement d'aider ses enfants à s'établir. Le prix de vente indique que la terre devait être assez développée.

Le même jour, soit le 12 août 1748, Pierre et Marie-Anne vendent à Pierre Guenet, leur gendre, une terre de trois arpents sur 40 dans la seigneurie de Livaudière⁸⁶. Pierre Guenet a épousé leur fille Charlotte le 23 avril 1748 à Beaumont. Pierre et Marie-Anne ont reçu cette autre concession du sieur Péan de Livaudière, sans mentionner l'acte notarié, ni la date de concession. Cette terre est bornée d'un côté à celle de Joseph Mercier et par l'autre à celle de leur fils Claude. Le prix convenu est de 200 livres.

Pierre aurait fait donation de sa terre de Vincennes à sa fille Angélique et à son mari Louis Audet dit Lapointe probablement au moment de leur mariage en 1741. Nous ne connaissons pas la teneur de cette donation, mais quand Angélique et son époux Louis Audet vendent cette terre en 1758 à Claude Girard, ils s'obligent à payer à "Marie Acarrie Lis veuve Pierre Drapeau une rente annuelle de quinze minots de blé et autre article de rente à elle dû suivant la donation susdattée sa vie durant"⁸⁷. On y apprend que le contrat de donation de la terre de Vincennes fut passé devant le notaire Louis Pichet le 11 octobre 1753⁸⁸; même si dès 1741, Angélique et Louis Lapointe l'habitaient.

2- 1750, Pierre dans la seigneurie de La Martinière

La seigneurie de La Martinière est voisine de celle de Vincennes en direction de Lauzon. "Claude Antoine Bermen escuyer seigneur de la Martinière, capitaine du détachement de la marine entretenue pour le service du Roy en ce pays"⁸⁹ concède, le 8 juillet 1750, à Pierre Drapeau une terre de trois arpents sur 40. Les obligations de Pierre sont les mêmes que celles prescrites dans d'autres concessions.

La terre de La Martinière était peut-être plus à la portée des forces et des ressources de Pierre âgé de 60 ans à ce moment-là. D'autant plus que l'acte de concession mentionne qu'il a comme voisin au nord-est son fils Claude, lequel est sûrement un soutien pour les vieux parents. Ce fils âgé de 17 ans est célibataire. Selon toute vraisemblance, ou Claude vit avec ses parents, ou ses parents vivent

⁸⁶ *Vente de Pierre Drapeau et Marie-Anne Lis son épouse à Pierre Guenet, 12 août 1748. Greffe de Pierre-François Rousselot, ANQ,Q.*

⁸⁷ *Vente de terre par Louis Audet dit Lapointe et Angélique Drapeau son épouse à Claude Girard, 2 mars 1758. Greffe de Claude Louet, ANQ,Q.*

⁸⁸ N.B. Tout le greffe du notaire Pichet fut détruit par les bombardements de la basse-ville de Québec en 1759.

⁸⁹ *Concession par Claude-Antoine de Bermen sieur de la Martinière à Pierre Drapeau père, 8 juillet 1750. Greffe de Jean-Claude Panet, ANQ,Q.*

avec lui, mais chacun est propriétaire d'une terre. Au sud-ouest de leur terre, les parents ont un autre fils comme voisin, soit Pierre-Antoine, marié à Marie-Anne Guenet⁹⁰. Ils vivent entourés de leurs enfants.

C'est là que Pierre vécut ses dernières années. "Le dix-neuf avril mil sept cent cinquante-six par nous prêtre curé de St-Charles a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Pierre Drapeau décédé d'avant hier, âgé de soixante quatorze ans, mary de Marie-Anne Lisse, et ce en présence de Louis Lapointe, de Louis Gosselin, de Pierre Guenet, de Gabriel Duquet et autres qui ont déclaré ne savoir signer. L. Sarault, ptre."⁹¹

À son décès, Pierre vivait sur sa terre, voisin de son fils Claude. L'acte mentionne qu'il avait 74 ans; il en avait 66, car né en 1690. Plusieurs témoins assistent à son inhumation dont ses gendres: Louis Audet dit Lapointe, Pierre Guenet, Louis Gosselin.

Dès 1757, une partie de la terre de La Martinière est vendue suite "au partage qui a esté fait" entre les héritiers au décès de Pierre Drapeau. L'épouse conserve la moitié de la terre et l'autre moitié doit être divisée entre les héritiers. Son fils Pierre-Antoine vend sa partie à son beau-frère Pierre Guenet, marié à sa soeur Marie-Charlotte.

On ne retrouve pas l'acte de sépulture de Marie-Anne Lisse, ni la date de son décès. Au mariage de son fils Claude, le 27 septembre 1762, à St-Charles de Bellechasse, elle est dite présente. Elle avait déjà 67 ans; on peut croire qu'elle décéda vers 1765, 70 ans étant une limite assez générale à l'époque.

3- Deux fils de Pierre continuent la lignée de Drapeau

Pierre le Jeune fut sûrement un homme énergique, audacieux. Il a été favorisé de recevoir en donation la terre de son père. Il n'a pas défriché une "terre en bois debout". La terre de Vincennes était déjà productive; Antoine y avait oeuvré pendant 40 ans. Les habitants de la deuxième génération avaient des conditions de vie plus faciles que les pionniers de la première génération. Il a voulu que ses enfants, soit ceux de la troisième génération, aient des conditions encore meilleures: les nombreuses transactions qu'il fit en témoignent.

Ses deux fils aînés Michel et Jean-Baptiste semblent être demeurés célibataires; aucun document ne rapporte de mariage. Par contre des contrats déjà cités notent qu'ils furent propriétaires de terre.

⁹⁰ Vente par Pierre-Antoine Drapeau et Marie-Anne Guenet à Pierre Guenet, 1er mai 1757. Greffe de Claude Barolet, ANQ,Q.

⁹¹ Extrait des registres de la paroisse St-Charles de Bellechasse, 19 avril 1756.

Pierre-Antoine épousera Marie-Anne Guenet le 28 octobre 1748 à Beaumont. Leur contrat de mariage fut passé devant Joseph Chasle, curé de Beaumont le 28 novembre 1748, mais le 30 décembre suivant, le contrat fut déposé au greffe du notaire Claude Barolet en la ville de Québec. Devenu veuf, Pierre-Antoine convola en secondes noces avec Marguerite Labrie le 21 juin 1773, à St-Vallier.

Claude, le plus jeune fils, mariera Thérèse Côté le 27 septembre 1762, à St-Charles de Bellechasse. Nous ne retrouvons pas de contrat de mariage à leur nom.

V- Lignée de Pierre le Jeune et Marie-Anne Lisse

Antoine Drapeau (1648-1717)

Charlotte Joly

Mariage: Sainte-Famille, île d'Orléans
le 20 août 1669

Pierre le Jeune

Marie-Anne Lisse

Mariage: Saint-Étienne de Beaumont
le 16 octobre 1713

Deux fils connus avec descendance:

- | | |
|--|---|
| <p>1- Pierre-Antoine Drapeau (1724-1805) Marie-Anne Guenet 1er mariage: St-Étienne de Beaumont le 28 octobre 1748 Marguerite Labrie 2e mariage: St-Vallier, Bellechasse le 21 juin 1773</p> | <p>2- Claude Drapeau (1733-) Thérèse Côté Mariage: St-Charles le 27 septembre 1762</p> |
|--|---|

Deux fils connus du 1er mariage

- 1- **Joseph Drapeau**
Madeleine Guillemette
Mariage: St-Charles de Bellechasse
le 26 novembre 1776
- 2- **Pierre Drapeau**
Angélique Larrivée
1er mariage: St-Charles
le 15 octobre 1782
Marie Lamontagne
2e mariage: St-Charles
le 13 janvier 1795

Un fils connu:

Claude Drapeau
Geneviève Gagnon
Mariage: St-Charles
le 2 août 1785

Conclusion

L'histoire nous a appris les hauts faits des grands personnages de la Nouvelle-France, tels les gouverneurs, les intendants, les évêques, les généraux, certains seigneurs, mais elle nous a peu renseignés sur ceux qui ont contribué à la base à bâtir le pays. Il faut scruter la vie de ces premiers colons pour saisir la période de la colonisation au XVII^e et XVIII^e siècles. Tout était à construire et les grands personnages ont survécu à l'histoire parce que les colons ont apporté leur labeur, leur peine et leur joie à la conquête de ce pays.

Voyons trois fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly avec des destinées fort différentes. Chacun a sa façon a répondu aux impératifs de l'époque. Zacharie est parti à la conquête des grands espaces, Pierre-François avait des habiletés pour le commerce et Pierre le Jeune demeura fidèle à la terre.

Zacharie, l'explorateur, brava l'inconnu, les terres lointaines, les longs cours d'eau et les tribus indiennes souvent hostiles à la présence d'étrangers. La famille Drapeau peut se réjouir de compter parmi les fondateurs de la Louisiane l'un de ses valeureux ancêtres.

Pierre-François s'établit d'abord sur une terre, mais il ne sut s'y fixer. Le grand fleuve qui coulait aux abords de sa terre de St-Michel de La Durantaye l'appela. Le cabotage et le commerce devinrent ses occupations principales. Il fit un retour à la terre à la fin de ses jours.

Pierre le Jeune fut l'homme de la terre. Il continua l'exploitation défrichée par son père dès 1677. Il assura les dernières années de ses parents dans leur maison de Vincennes. Plus tard ayant donné le domaine de Vincennes à son gendre et à sa fille, il acquit une autre terre dans une seigneurie voisine entouré de ses enfants.

Hommages à Zacharie Drapeau et à Marie-Anne Preau, à Pierre-François Drapeau et à Marie-Anne Lacroix et à Pierre le Jeune Drapeau et à Marie-Anne Lisse, ces ancêtres qui inspirent des valeurs d'**honneur et de courage** à leur prolifique descendance.

Je me souviens!

Traduction en anglais assurée par

- Lise Drapeau, Hull
- Estelle Mailloux, Boucherville
- Pierre Drapeau, Blainville

Rendez-vous le 6 septembre 1997

à Beaumont

pour l'inauguration d'un monument en hommage

à Antoine Drapeau et à Charlotte Joly

et

pour l'inauguration du Parc municipal Antoine-Drapeau

Collection: Les ancêtres Drapeau

Drapeau, Bertrand. *Sur les traces d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly, ancêtres des Drapeau*, Bulletin des familles Drapeau, vol. 2, no 4, (1994), 51 pages. (8,00\$ incluant les frais d'envoi)

Drapeau, Bertrand. *Sur les traces de Jean Drapeau (1672-1707) et de Jean-Baptiste Drapeau (1681-1721), deux fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly*, Bulletin des familles Drapeau, vol. 4, no 4, (1996), 38 pages. (5,00\$ incluant les frais d'envoi)

Drapeau, Bertrand. *Sur les traces de Zacharie Drapeau (1678-1731), de Pierre-François Drapeau (1682-1754) et de Pierre dit le Jeune Drapeau (1690-1756), trois fils d'Antoine Drapeau et de Charlotte Joly*, Bulletin des familles Drapeau, vol.5, no 4, (1997), 42 pages. (5,00\$ incluant les frais d'envoi)

Association des familles Drapeau inc.
Case postale 25 513
Boucherville Qc J4B 8A2

Société canadienne des postes
Envoi: Publications canadiennes
Contrat no: 0632481

Publié et édité par

Association des familles Drapeau inc.
Case postale 25,513
Boucherville (Québec) Canada J4B 8A2

Port de retour garanti